



quartiers2030



Contrat

Engagements



Quartiers 2030

Avril 2024



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION.....	5
1.1.	Le contrat Engagements Quartiers 2030 de la Communauté Urbaine Creusot Montceau	5
1.2.	Une nouvelle géographie prioritaire	6
1.2.2	Les quartiers politique de la ville.....	6
1.2.3	Les poches de pauvreté.....	7
2	DU CONTRAT DE VILLE AU CONTRAT D’ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030	9
2.1	Principaux enseignements de l’évaluation du contrat de ville 2015-2023.....	9
2.2	Une démarche participative d’élaboration du contrat d’Engagements.....	10
	Phase 1 : Elaboration du diagnostic, des enjeux et des orientations.....	10
	Phase 2 : Définition des projets de quartiers et rédaction du nouveau contrat	12
3	LES ENGAGEMENTS POUR 2024-2030	14
3.1.	Enjeux et objectifs pour les QPV de la CUCM.....	15
3.1.1	Cohésion sociale et accès aux droits	15
3.1.2	Cadre de vie et transition écologique.....	18
3.1.3	Objectif plein emploi dans les QPV	20
3.1.4	Tranquillité publique.....	22
3.2.	Les moyens et engagements des partenaires mobilisés dans le cadre du contrat Engagements quartiers 2030	24
4	LES PROJETS DE QUARTIERS	25

4.1. Construire un projet pour chaque quartier.....	26
4.2. Les projets de quartiers au cœur du contrat Engagements Quartiers 2030.....	26
4.1.1 Le Tennis – Le Creusot : « Vers un quartier attractif »	27
4.1.2 La Molette – Le Creusot : « Une nouvelle image pour La Molette »	28
4.1.3 La Résidence du Lac – Torcy : « De l’enfant à la famille, l’émancipation : fil rouge de la parentalité »	29
4.1.4 Le Bois du Verne – Montceau-les-Mines : « Consolider les liens »	30
4.1.5 Les Rives du Plessis – Montceau-les-Mines : « Ouvrir les champs des possibles »	31
4.1.6 Synthèse des thèmes prioritaires des projets de quartiers et les axes du Contrat d’Engagements Quartiers 2030	32
5 GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030	33
5.1 Une gouvernance et un pilotage du contrat partagés	33
5.1.1 Rôle de la gouvernance	33
5.1.2 Instances de pilotage intercommunales.....	35
5.1.2.1 Le comité de pilotage intercommunal.....	35
5.1.2.2 Le comité technique intercommunal	35
5.1.2.3 Le comité de suivi local du contrat Engagements Quartiers 2030....	36
5.1.3 Instances de pilotage communales	36
5.1.4 Missions et moyens des partenaires	36
5.2 La participation des habitantes et habitants	37
5.2.1 Le Creusot – Association des conseils d’habitantes et habitants	37
5.2.2 Montceau-les-Mines – Association des comités d’usagers du centre social « Trait d’union » et du futur comité d’usagers de l’Espace de vie sociale	38
5.2.3 Torcy – Association du Conseil citoyen et du café des parents de la maison des familles	38
5.3 La conduite des dispositifs politique de la ville intercommunaux.....	41
5.3.1 Appel à projets du contrat	41
5.3.2 Conventions d’abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	41

6	LE SUIVI-EVALUATION DU CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS	41
6.1	Le suivi annuel des actions.....	42
6.2	L'évaluation à mi-parcours et final	42
7	TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	43
8	SIGNATAIRES DU CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030	45
9	ANNEXES.....	46
9.1	Les engagements des partenaires signataires	46
	L'Etat	46
	La Communauté Urbaine Creusot Montceau.....	54
	Les Communes du Creusot, de Montceau-les-Mines et de Torcy.....	54
	La Région Bourgogne-Franche-Comte	54
	Le Département de Saône-et-Loire	55
	La Caisse d'Allocations Familiales.....	56
	France Travail.....	57
	L'OPAC Saône-et-Loire	57
	Habellis.....	59
	La Banque des Territoires	59
9.2	Suivi – évaluation du contrat Engagements Quartiers 2030 : Proposition d'indicateurs par axe et pour certains objectifs opérationnels.....	60

1 INTRODUCTION

1.1. Le contrat Engagements Quartiers 2030 de la Communauté Urbaine Creusot Montceau

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite « loi Lamy », définit la politique de la ville comme étant une politique de cohésion urbaine, de solidarités nationale et locale envers les quartiers défavorisés, leurs habitantes et habitants.

L'objectif fixé par la loi est d'**assurer l'égalité entre les territoires et d'améliorer les conditions de vie**. Elle mobilise l'ensemble des politiques de droit commun, renforcés par le déploiement de moyens d'intervention spécifiques.

Une nouvelle génération de **contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 »** prend la suite des contrats de ville 2015-2023. Cette refonte des contrats de ville qui entrent en vigueur au 31 mars 2024, repose sur trois principes : un zonage actualisé de la géographie prioritaire, une participation citoyenne ravivée tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat et une contractualisation resserrée sur des priorités transversales et spécifiques aux quartiers.

La circulaire du 31 août 2023 définit le cadre d'élaboration des contrats Engagements Quartiers 2030.

Elle prévoit une articulation renforcée avec les stratégies locales, la prise en compte d'un volet investissement via la mobilisation des dotations de l'Etat et de ses opérateurs, opératrices et enfin l'identification de poches de pauvreté, hors quartiers prioritaires, dans les communes couvertes par le contrat Engagements Quartiers 2030.

Le nouveau contrat s'inscrit donc dans les ambitions suivantes :

- **Simplifier et rendre lisible l'action publique** pour produire des résultats tangibles et mesurables, avec un premier bilan en 2027 et une évaluation finale en 2030 ;
- **Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitantes et habitants dans les priorités définies en concertation**, parmi lesquelles la cohésion sociale et l'accès au droit, le cadre de vie et la transition écologique, l'objectif plein emploi, la tranquillité publique ;
- **Mobiliser les partenaires publics et privés, susceptibles d'apporter leur contribution** à la mise en œuvre du contrat, en complémentarité des dispositifs de la politique de la ville ;
- **Favoriser une articulation renforcée avec les autres stratégies locales**. Ainsi, sur la CUCM : le PLUi-Habitat, le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), le projet de mandat 2020-2026, le Contrat de relance et de transition écologique, les conventions territoriales globales avec la CAF, le Contrat local de santé avec l'ARS, les conventions Action cœur de ville du Creusot et de Montceau-les-Mines, le CTAI (Le Creusot), etc.

Ce document cadre a été construit de manière partenariale, avec l'ensemble des signataires mais aussi avec la participation des habitantes, des habitants et des associations qui agissent au quotidien dans les quartiers politique de la ville.

1.2. Une nouvelle géographie prioritaire

Avant l'échéance des contrats de ville 2015-2023, l'Etat, via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a engagé une démarche de révision de la géographie prioritaire, qui a fait l'objet d'échanges entre les villes et la Communauté Urbaine, la Préfecture et les services de l'Etat.

En parallèle, la Communauté Urbaine s'est dotée d'un diagnostic social des quartiers de la politique de la ville réalisé par le bureau d'étude Compas®, spécialisé dans l'observation sociale des territoires, pour avoir une vision de l'évolution des quartiers au regard des indicateurs 2019.

1.2.2 LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

La Communauté Urbaine Creusot Montceau compte aujourd'hui 5 quartiers prioritaires, sur les 3 communes de Le Creusot, Montceau-les-Mines et Torcy, définis par décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023, modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

La nouvelle géographie prioritaire intègre une entrée et une sortie de quartiers politique de la ville pour le territoire de la CUCM :

- Sur la base du diagnostic réalisé par le Compas® et des données consolidées par l'ANCT, le quartier de la Molette a été retenu. En effet, il présente des indicateurs de fragilité prégnants. Le quartier de la Molette, nouvellement entré dans la géographie prioritaire est la seule entrée du département.
- L'évolution positive qu'a connue le quartier d'Harfleur au Creusot explique sa sortie de la géographie prioritaire.

Concernant les quartiers maintenus, des propositions d'ajustements des périmètres ont été soumises à l'Etat et intégrées, pour permettre de développer des projets de quartiers plus ambitieux :

- Le Creusot
 - Le Tennis : le périmètre du quartier est élargi à la cité du Parc, au centre social, au complexe aquatique du Parc, à l'Espace ressource de Soutien à la parentalité, au sas de la population déplacée ukrainienne, aux logements des étudiantes et étudiants internationaux.
- Montceau-les-Mines
 - Les Rives du Plessis : élargissement du périmètre, qui comprend désormais le complexe sportif Jean Bouveri et le centre nautique, le centre de loisirs Le Moulin enchanté, le lycée Henri Parriat.
 - Le Bois du Verne : périmètre étendu aux rues Malterre, d'Italie, de Milan et de Naples (comprises dans la cité minière).
- Torcy
 - La Résidence du Lac : élargissement du périmètre incluant le complexe sportif du Vilet et la rue Claude-Bernard où est situé un cabinet médical.

Les cinq quartiers qui composent la nouvelle géographie prioritaire comptent 6 500 habitantes et habitants.

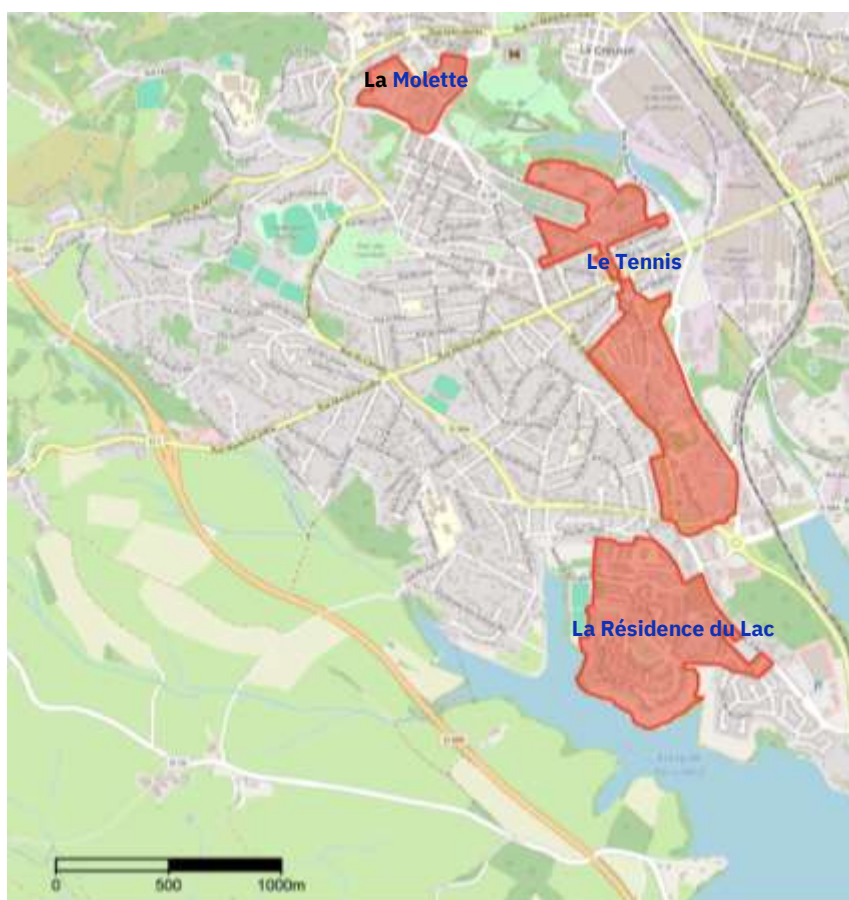
1.2.3 LES POCHES DE PAUVRETE

La méthode retenue par le diagnostic des quartiers a été celle de l'approche par IRIS des territoires de pauvreté sur les communes Politique de la ville, au regard de 6 indicateurs discriminants : revenus déclarés, taux de pauvreté, indicateur de développement des territoires (Compas ©), emploi précaire, famille monoparentale, taux d'activité féminin.

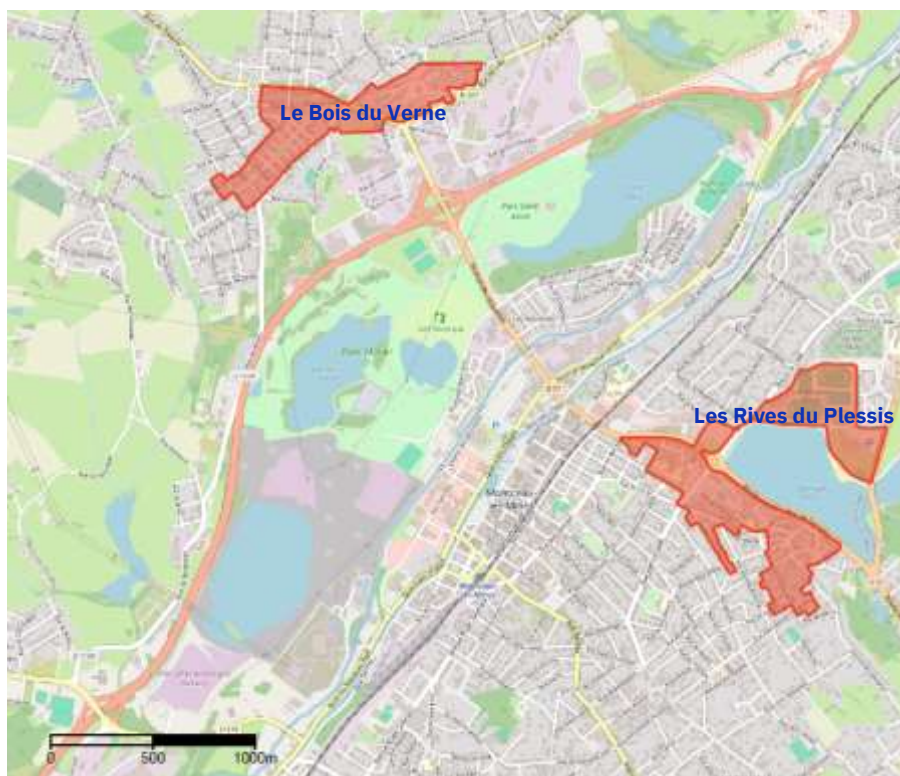
Ainsi ressortent les secteurs suivants :

- Montceau-les-Mines
 - Bellevue – Salengro
 - Centre-ville
- Le Creusot
 - Hôtel-Dieu Montagne du Nom
 - La Chaume les Riaux
 - Harfleur République Lapérouse (QPV sortant)

Les poches de pauvreté peuvent bénéficier de 2,5% de l'enveloppe départementale du BOP 147. Il s'agira de définir les modalités d'approche de ces territoires dans la mise en œuvre du contrat avec l'implication des signataires et sur validation du Préfet.



Secteur Le Creusot - Torcy



Secteur Montceau-les-Mines

Nouveaux périmètres des quartiers prioritaires de la CUCM. Sources : ANCT et OSM, traitement Algoé 2024

2 DU CONTRAT DE VILLE AU CONTRAT D'ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

2.1 Principaux enseignements de l'évaluation du contrat de ville 2015-2023

Le contrat de ville 2015-2023 était structuré autour de piliers et d'un axe transversal :

- Trois piliers :
 - L'emploi, la formation et l'économie ;
 - L'habitat et le cadre de vie, à travers la rénovation urbaine, la mixité sociale et culturelle et la GUSP ;
 - La cohésion sociale et le vivre-ensemble, à travers la réussite éducative, la culture, le sport, la santé et la tranquillité ;
- Un axe transversal :
 - La jeunesse, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations.

En 2022, une démarche d'évaluation du contrat de ville 2015-2023 a été initiée par la Communauté Urbaine, en lien avec les villes du Creusot, de Montceau-les-Mines et Torcy puis les services de l'Etat.

Elle s'est appuyée sur des bilans quantitatifs, des entretiens menés auprès des élues, élus des villes et de la Communauté Urbaine ainsi qu'une vaste enquête auprès de la population, exploitée par les villes.

La synthèse réalisée par le cabinet Itinere Conseil a permis d'acter les grands constats et enseignements suivants :

- Les quartiers de la politique de la ville restaient majoritairement marqués par des situations de précarité importante, des difficultés d'accès à l'emploi pour les femmes et un niveau de qualification faible des 15-25 ans, justifiant la poursuite de la politique de la ville sur le territoire.
- Le zonage de la géographie prioritaire a été jugé trop réducteur, invitant à la prise en compte des poches de pauvreté observées sur le territoire.
- S'agissant de l'appréciation de leur environnement urbain, les habitantes, habitants ont exprimé des perceptions plus positives pour les espaces urbains d'échelle de ville que pour les quartiers, avec des attentes fortes vis-à-vis de l'offre de services publics et de l'animation des espaces dans les quartiers.
- Si le sentiment de sécurité est apparu majoritairement satisfaisant, il s'est cependant avéré moins favorable chez les publics féminins.
- S'agissant des thématiques, il était relevé :
 - Une mobilisation significative et croissante des dispositifs de la politique de la ville, notamment dans les domaines de l'éducation (programme de réussite éducative, vacances apprenantes), de la tranquillité et de la médiation (cellule de veille, adultes-relais), du sport et de la culture, du vivre-ensemble.
 - Une dégradation constatée de l'accès à la santé, thématique inégalement investie par le contrat de ville (hors ASV de Montceau-les-Mines).
 - Un besoin d'articulation de la dynamique de la politique de la ville avec les autres dispositifs de types convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés

bâties (TFPB), Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ou contrat local de santé (CLS).

→ Une nouvelle thématique récemment investie où la dynamique reste à poursuivre : l'égalité femmes-hommes.

- Le rôle de l'appel à projets et des crédits spécifiques des différents financeurs a été souligné dans la dynamisation des quartiers (60 projets par an), conduisant à demander le maintien et le renforcement du dispositif.
- L'implication importante des collectivités était soulignée dans l'accompagnement des porteurs de projet même si l'accès aux financements du contrat reste complexe pour les petites associations.
- Enfin, initialement forte, la dynamique participative autour des conseils citoyens s'est finalement essoufflée sur certains quartiers tandis qu'elle a redémarré sur d'autres à la faveur des instances de démocratie participative existantes.

Ces constats et enseignements largement partagés ont guidé les réflexions et propositions prises en compte dans le nouveau contrat.

2.2 Une démarche participative d'élaboration du contrat d'Engagements



PHASE 1 : ELABORATION DU DIAGNOSTIC, DES ENJEUX ET DES ORIENTATIONS

La participation citoyenne à tous les stades d'élaboration et de mise en œuvre des contrats Engagements Quartiers 2030 est une priorité de la politique de la ville, réaffirmée par le Ministre délégué à la ville lors de la mise en place de la commission « participation citoyenne des quartiers », présidée par Mohamed Mechmache.

L'Etat a ainsi incité tous les territoires à lancer une phase de concertation dans les quartiers prioritaires, destinée à recueillir les besoins des habitantes et habitants. Ces besoins avaient pour objectif de bâtir les axes et orientations du contrat Engagements Quartiers 2030.

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine a coordonné une mission concertation qui s'est appuyée sur :

- des temps d'animation menés par les villes auprès des habitantes, habitants des quartiers prioritaires,
- des ateliers techniques organisés avec les acteurs et actrices de la politique de la ville,
- un séminaire destiné aux élues, élus des villes et de la Communauté Urbaine.

Les travaux de concertation se sont déroulés tout au long du printemps et jusqu'à la fin de l'été 2023.

Ainsi, 11 permanences ont été réalisées tout au long de l'été 2023 sur les communes du Creusot, Montceau-les-Mines et de Torcy, dans des structures et lors d'évènements festifs. Près de 800 habitantes et habitants ont pu contribuer aux fresques participatives.



Fresques participatives construites par les habitantes et habitants – printemps/été 2023

Les ateliers techniques organisés à destination des opérateurs et opératrices de la politique de la ville, le 4 Juillet 2023, ont mobilisé environ 35 personnes sur la journée :

- Des partenaires signataires :
 - Etat : délégué du préfet, Education nationale, ministère de la Justice, DDETS ;
 - Services de la CUCM, des villes concernées ;
 - OPAC Saône-et-Loire, Habellis ;
 - Pôle Emploi, devenu France Travail au 1^{er} janvier 2024.
- Des acteurs et actrices socio-culturels, associatifs et du monde de l'insertion :
 - AgIRE, APOR, BGE, régies de territoire, Solidarité service ;
 - CAUE 71 ;
 - Creusot Défi 2000, Le Pont, l'arc Scène nationale ;
 - Cellules de Veille-Médiation ;
 - Centres sociaux des différentes villes.
- Des représentants et représentantes des habitantes et habitants :
 - Conseillères et conseillers citoyens ;
 - Conseillères et conseillers d'habitantes et d'habitants.



Travail de priorisation des pré-orientations par les partenaires – Séminaire du 4 Juillet 2023

Après avoir assisté à une présentation du diagnostic réalisé par le Compas©, les acteurs, actrices, ont pris part à un premier travail d'identification des besoins en faisant appel à leur connaissance des quartiers, aux enseignements du diagnostic puis aux remontées des habitantes et habitants. Ils ont, dans un second temps, procédé à la priorisation des orientations ainsi dégagées.

La synthèse du diagnostic et des travaux a été présentée aux élues et élus puis débattue, les 4 et 5 septembre 2023.

Les constats dégagés lors de ces différents temps de travail ont permis d'élaborer des propositions sur :

- le ciblage des besoins afin de garantir la complétude de l'offre et son adéquation aux besoins des habitantes et habitants, par axe thématique d'une part ;
- les modalités de mise en œuvre du contrat de ville dans une logique transversale et participative d'autre part.

Ces propositions ont été guidées par deux questionnements transverses au contrat Engagements Quartiers 2030 :

- Quels principes d'intervention adopter sur les quartiers ?
- Comment encourager la participation habitante ?

La synthèse de ces travaux a été restituée dans un **Cahier des acteurs** rédigé en septembre 2023, où sont développées 12 orientations et 23 pistes d'actions identifiées lors de cette première phase de travail.

PHASE 2 : DEFINITION DES PROJETS DE QUARTIERS ET REDACTION DU NOUVEAU CONTRAT

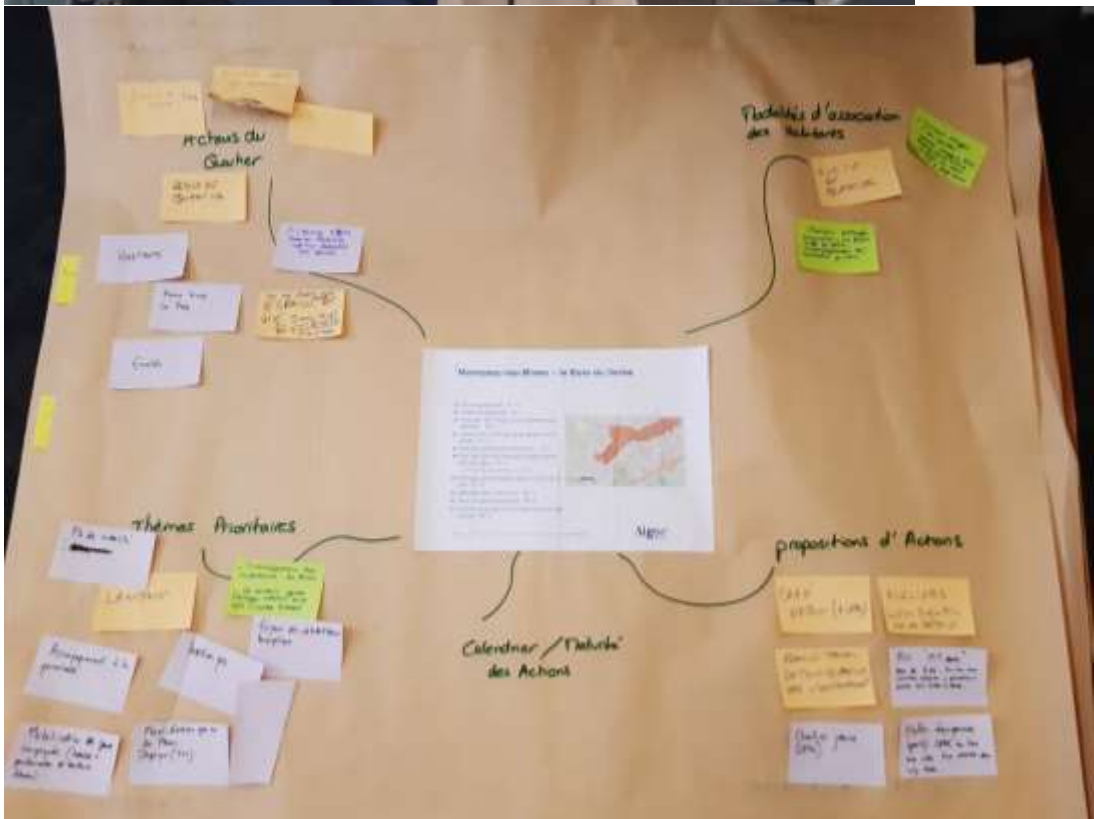
Sur la base du *cahier des acteurs*, l'élaboration des projets de quartiers et de leur plan d'actions a été engagée dans la poursuite du travail partenarial initié.

En effet, comme indiqué dans la circulaire du 31 août 2023, le contrat doit prendre en compte les spécificités territoriales et répondre au plus près des attentes des habitantes, habitants.

Des **réunions d'échange avec les élus, élus municipaux** ont tout d'abord été organisées dans chacune des communes, en co-animation Villes-CUCM, pour recueillir, sur la base du *cahier des acteurs*, leur vision des quartiers.

Les **partenaires ont ensuite été réunis les 20 et 21 février 2024**, afin d'enrichir et décliner sur le plan opérationnel les enjeux et orientations retenus sur chacun des quartiers.





Travail d'approfondissement des orientations et d'élaboration des projets de quartiers avec les partenaires – Séminaires des 20 et 21 février 2024

L'ensemble de cette démarche a permis d'établir une feuille de route pour les partenaires du contrat Engagements Quartiers 2030.

3 LES ENGAGEMENTS POUR 2024-2030

Les différentes étapes de la construction de la stratégie ont ainsi permis d'identifier des sujets à mettre en lumière dans le cadre du contrat Engagements Quartiers 2030 pour les quartiers

prioritaires de la Communauté Urbaine Creusot Montceau. Ces éléments constituent la stratégie opérationnelle, laquelle sera amenée à évoluer au cours de la mise en œuvre du contrat, en fonction des besoins émergents.

Les axes restent le socle de l'ambition des signataires pour les quartiers prioritaires de la Communauté Urbaine. Toutefois, les orientations, les objectifs et les actions pourront voir une évolution dans leur formulation, des éventuels amendements, notamment nourris par les évaluations et le suivi des projets de quartiers.

Le document a vocation à être vivant afin de répondre aux besoins des publics.

3.1. Enjeux et objectifs pour les QPV de la CUCM

Le Comité interministériel des villes (CIV) qui s'est tenu le 27 octobre 2023 a exposé les grandes priorités de l'Etat pour « Engagements Quartiers 2030 », à savoir :

- Le plein emploi ;
- La transition écologique ;
- Un meilleur accès aux services publics.

Ces priorités seront soutenues dans le cadre d'une politique de la ville renouvelée et une géographie prioritaire actualisée.

Au regard des éléments mentionnés ci-dessus le Préfet a déterminé les orientations départementales suivantes :

- Emploi et insertion professionnelle ;
- Égalité des droits (droit à la sécurité, à l'accès aux services publics, lutte contre les discriminations, et lutte contre les fractures sociales et territoriales) ;
- Éducation (accompagnement à la parentalité, à la réussite scolaire, éducation à la citoyenneté/laïcité).

Outre ces trois priorités, l'Etat porte une attention particulière à 2 autres axes transversaux :

- Le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- La participation des habitantes, habitants (en direct ou via un conseil citoyen).

Pour la CUCM, sont retenues les orientations suivantes, structurées autour de 4 axes, lesquels découlent du cadre national, décliné au niveau départemental :

- Cohésion sociale et accès aux droits,
- Cadre de vie et transition écologique,
- Objectif plein emploi dans les QPV,
- Tranquillité publique.

Chaque axe est décliné en orientations puis en objectifs opérationnels et enfin en exemples d'actions déjà existantes ou à créer.

3.1.1 COHESION SOCIALE ET ACCES AUX DROITS

Orientation 1 : Favoriser la prévention en matière de santé et l'accès aux soins

Comme de nombreux territoires en France, la Communauté Urbaine pâtit d'un déficit de professionnels de santé. Les habitantes et habitants des quartiers prioritaires sont particulièrement impactés par la situation. Le contrat Engagements Quartiers 2030 entend donc

apporter un accompagnement renforcé des quartiers, tant sur le volet de la prévention que de l'accès aux soins.

Objectifs opérationnels :

- Accompagner l'accès aux soins ;
- Sensibiliser / former les agentes, agents municipaux, travailleuses et travailleurs sociaux à la détection puis l'orientation des publics souffrant de maladies mentales ;
- Mutualiser des actions de prévention et d'éducation à la santé dans les quartiers, en s'appuyant sur le CLS et sur l'ASV pour Montceau-les-Mines.

Actions à pérenniser, renforcer ou créer :

- Soutenir l'accès aux soins des enfants des PRE par des aides à la mobilité ;
- Renforcer les liens entre les quartiers et les dispositifs de santé existants sur le territoire, telle que la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) ;
- Déployer les moyens de téléconsultation auprès des professionnels médicaux et paramédicaux ;
- Organiser des formations pour le repérage et l'orientation des professionnels en contact avec le public présentant des maladies mentales et/ou en souffrance ;
- Développer des actions participatives (centre social, espace de vie sociale, conseil citoyen) en direction des familles, des jeunes et des publics spécifiques sur les comportements psycho-sociaux, la lutte contre les addictions, l'alimentation ;
- Aider à la recherche et à la mobilisation de spécialistes pour améliorer la couverture médicale dans les QPV ;
- Accompagner les parents d'enfants handicapés (dossiers intégration dans l'école).

Orientation 2 : Poursuivre le soutien éducatif et développer l'accompagnement des parents

Les quartiers prioritaires présentent une part importante de jeunes quittant le système éducatif sans perspective d'activité : 17,4 % des 15-24 ans des QPV ne sont ni en emploi ni en formation¹ et parmi eux, une forte représentation de jeunes filles. Les jeunes orientés en filière professionnelle sont également plus nombreux que les jeunes résidant hors quartier prioritaire. Le contrat d'Engagements Quartiers 2030 réaffirme l'ambition des partenaires d'accompagner les jeunes et leurs familles dans leur parcours éducatif afin de favoriser l'obtention de diplômes et l'accès à la formation et l'emploi.

Objectifs opérationnels :

- Poursuivre le travail de soutien éducatif au travers de la dynamique PRE ;
- Lutter contre le décrochage scolaire ;
- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif ;
- Accompagner les jeunes dans leurs parcours d'orientations et favoriser l'accès à la formation.

Actions à pérenniser, renforcer ou créer :

- Renforcer les programmes de réussite éducative (ingénierie et actions) ;
- Consolider les savoirs de base par l'aide au devoir, le jeu et l'apprentissage collectif / soutenir le dispositif des vacances apprenantes ;
- Renforcer les liens parents / enfants / école (prise en main plateforme Pronote) et prévenir ou accompagner les ruptures familiales ;

¹ INSEE, RP 2019

- Développer les dispositifs d'insertion en direction des jeunes décrocheurs tels que les chantiers éducatifs ;
- Encourager l'accès aux formations de l'enseignement supérieur par le développement des cordées de la réussite ;
- Créer une articulation entre les commissions « absentéisme » de l'Education nationale au collège et les acteurs, actrices locaux (parents élèves, services éducatif et jeunesse des villes...).

Orientation 3 : Améliorer l'accès aux dispositifs culturels et sportifs du territoire et favoriser le vivre-ensemble

Dans un territoire où les quartiers connaissent un turn-over de population important, où des arrivées de population récentes se cumulent avec l'isolement d'une partie de la population, les loisirs, la culture et le sport sont des vecteurs de cohésion sociale essentiels à mobiliser. Ces éléments sont des leviers pour le vivre-ensemble, la santé, le bien-être des publics et leur insertion, dans et hors des quartiers.

Objectifs opérationnels :

- Favoriser la découverte des sports et l'inscription en clubs ;
- Développer l'accès des publics éloignés aux pratiques culturelles ;
- Accompagner l'intégration des publics étrangers ;
- Lutter contre l'isolement, en favorisant le vivre-ensemble et le lien social.

Actions à pérenniser, renforcer ou créer :

- Pour les pratiques sportives et culturelles, poursuivre les actions de réduction tarifaire et d'accès aux dispositifs de financements de type Pass'Sport, billetterie solidaire, gratuité Ecomusée, etc. ;
- Développer les partenariats entre clubs sportifs, centres sociaux et familles pour travailler l'égalité d'accès aux filles et aux garçons ;
- Renforcer les cours de Français Langue Etrangère (FLE) et développer les actions socio-culturelles et sportives, vecteurs de lien social, d'intégration citoyenne et d'apprentissage de la langue française (CTAI) ;
- Favoriser les temps et les espaces de rencontre à l'échelle des quartiers et de la ville : animations tout au long de l'année, de type pique-nique, fête de la musique, etc. ;
- Pérenniser les actions "d'aller vers" en direction des personnes âgées et publics empêchés : veille active (appels téléphoniques des personnes âgées, visites de convivialité) ;
- Favoriser les actions d'entraide intergénérationnelle, le maintien du lien social et de la solidarité ;
- Développer les actions de proximité dans les quartiers.

Orientation 4 : Consolider l'accès aux droits par une présence renforcée des services de proximité

Une partie de la population des quartiers rencontre des difficultés d'accès aux droits, par méconnaissance des dispositifs existants ou pour des questions de mobilité physique ou symboliques (réticence à solliciter de l'aide, barrière de la langue...). La dématérialisation croissante des démarches risque également de renforcer les fractures, faute de matériel ou de

formation aux usages du numérique. Le contrat Engagements Quartiers 2030 fixe donc comme objectif de conforter et renforcer les dispositifs d'accès aux droits en direction des quartiers prioritaires.

Objectifs opérationnels :

- S'appuyer sur les institutions pour renforcer les liens entre les habitantes, habitants et les services de proximité, dans les QPV;
- Accompagner le public dans ses démarches administratives dématérialisées pour contribuer à lutter contre la fracture numérique et l'isolement.

Actions à pérenniser, renforcer ou créer :

- Accompagner vers les centres sociaux, espace de vie sociale, Espaces France Services, les régies de territoires comme "portes d'entrée" vers l'accès aux droits et à l'orientation vers d'autres services compétents (les bailleurs sociaux, la CAF, France Travail, etc.) ;
- Faciliter et accompagner les dépôts de plainte (à travers les réseaux d'adultes-relais, les réseaux VIF, les EPN).

Orientation 5 : Favoriser la participation des habitantes et habitants à la vie de quartier

L'Etat souhaite placer la participation habitante au cœur de la démarche d'élaboration des contrats d'Engagements Quartiers 2030. Cette ambition est corroborée par les retours des partenaires lors des séminaires de travail, avec pour souhait de créer des modalités d'intervention propices à la participation habitante et à la formation, en vue de l'autonomisation des publics volontaires.

Objectifs opérationnels :

- Soutenir et accompagner les initiatives habitantes.

Actions à pérenniser, renforcer ou créer :

- Continuer à mettre à disposition des locaux, du matériel. Mener une réflexion avec les bailleurs sociaux pour des accès à des espaces partagés ;
- Soutenir le développement du fonds de participation des habitantes, habitants et l'ensemble des initiatives émanant des habitantes et habitants ;
- Favoriser les actions et temps d'échanges avec les habitantes et habitants.

3.1.2 CADRE DE VIE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Orientation 1 : Améliorer le cadre de vie dans les quartiers

Afin de répondre aux enjeux des transitions écologiques et énergétiques, la première orientation vise à favoriser un accès renforcé aux espaces de nature, la gestion et la réduction des déchets, la diminution de la consommation d'énergie. Les coûts croissants de l'énergie sont à l'origine de difficultés économiques pour les ménages et peuvent avoir des répercussions sur la santé. Agir sur ces différents leviers doit permettre d'offrir un cadre de vie favorable au bien-être des habitantes et habitants et améliorer l'attractivité des quartiers.

Objectifs opérationnels :

- Poursuivre la rénovation énergétique des logements ;

- Favoriser la nature en ville et l'adaptation au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur) ;
- Sensibiliser aux économies d'énergies, à la gestion des déchets et au réemploi ;
- Développer la gestion urbaine de proximité ;
- Renforcer la coordination intercommunale concernant l'intervention des bailleurs sociaux ;
- Travailler à l'aménagement des espaces publics dans les quartiers.

Actions à pérenniser, renforcer ou créer :

- Développement des programmes de réhabilitation énergétique des logements sociaux, en cohérence avec la stratégie territoriale de la CUCM ;
- Poursuite du réaménagement des quartiers :
 - Rives du Plessis : projet d'aménagement de l'entrée du quartier : réalisation d'un parc urbain, sécurisation des modes actifs, gestion des eaux de pluie à la parcelle (CUCM)
 - Molette : amélioration de l'aménagement des espaces intérieurs (fonctionnement interne) en articulation avec les autres quartiers ;
 - Finalisation du projet de renouvellement urbain d'Harfleur (CUCM, Ville, OPAC) :
 - Aménagement des espaces de proximité, contribuant au lien social : aménagement et valorisation des berges du lac de Torcy, projets de jardins partagés, forêts urbaines (comestibles), animation d'ateliers de sensibilisation et formations en direction des habitantes, habitants et des jeunes (tri des déchets, formation au compostage, réemploi, éco-gestes, gestion des factures) ;
 - Nouveau partenariat avec la recyclerie ;
 - Poursuivre le dispositif OPAH ciblé sur l'habitat privé porté par la CUCM ;
 - Renforcement de la cohérence intercommunale pour les conventions sur l'abattement TFPB et permettre les actions inter-bailleurs.

Orientation 2 : Favoriser la mobilité des habitantes et des habitants

La mobilité est un enjeu quotidien pour les habitantes et habitants des quartiers, en particulier dans un territoire où la voiture reste le premier moyen de déplacement. Les transports en commun permettent de bien relier les quartiers prioritaires aux centralités et aux services. L'enjeu du développement de l'offre de transports concerne davantage la desserte des services médicaux et des zones d'emploi. L'accès à la mobilité, sous toutes ses formes (transports publics, partagés, actifs...), parce que transversale, est l'un des leviers essentiels de l'accès à l'emploi et aux droits.

Objectifs opérationnels :

- Travailler sur l'amélioration de l'offre de mobilités ;
- Développer les modes actifs.

Actions à pérenniser, renforcer ou créer :

- Accroître les liens avec la Plateforme mobilités (AgIRE) dans les quartiers ;
- Améliorer l'information sur l'offre existante de transport urbain et de services associés (vélos) ;
- Etudier les besoins des quartiers dans le renouvellement de la délégation de service public du réseau de transport urbain ;
- Favoriser l'aménagement d'espaces publics pour améliorer les circulations internes au QPV, leur articulation aux quartiers voisins et aux centralités ;
- Accompagner l'apprentissage aux différents modes de transport (auto, vélo, etc.) ;

- Pérenniser des animations promouvant la mobilité (semaine de la mobilité, évènements estivaux, semaine du vélo, etc.) ;
- Développer les solutions de covoiturage (ex. : point de regroupement) pour permettre aux salariés ayant des horaires décalés de se rendre sur les sites industriels ou décentrés
- Adapter les espaces de proximité aux mobilités actives, notamment par des diagnostics en marchant associant les habitantes, habitants ;
- Permettre le stationnement vélo dans les logements collectifs pour favoriser les mobilités actives ;
- Développer l'accès aux bornes de recharges électriques.

Orientation 3 : Adapter l'habitat à la population et mettre en place une politique de peuplement

Le patrimoine bâti des QPV de la CUCM est en cours de renouvellement urbain, avec des niveaux d'avancement variés selon les quartiers. Cette orientation vise à réaffirmer l'importance de l'adaptation en continu de l'habitat, pour répondre aux besoins actuels et futurs des publics y vivant (rénovation thermique, adaptation au vieillissement...), ceci afin de proposer un parc de logements qualitatif et attractif, de lutter contre le logement subi.

Objectifs opérationnels :

- Poursuivre la réhabilitation du patrimoine social et privé vieillissant ;
- Adapter le parc de logements au vieillissement de la population ;
- Accompagner les habitantes et habitants dans l'aménagement et l'ameublement de leur logement ;
- Renforcer la coordination intercommunale concernant l'intervention des bailleurs ;
- Définir et mettre en œuvre la stratégie intercommunale d'attribution et de peuplement.

Actions à pérenniser, renforcer ou créer :

- Poursuite de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ;
- Opérations d'adaptation des logements au vieillissement de la population ;
- Adapter les projets d'aménagement de l'espace public et ou de logement (réhabilitation...) ;
- Ateliers de petit bricolage de type repair café ;
- Plan d'actions habitat (Torcy) : reconstitution de l'offre ANRU à proximité du QPV ;
- Intégrer un volet QPV dans les conventions d'objectifs avec les bailleurs sociaux ;
- Elaborer la convention intercommunale d'attribution, plan partenarial de gestion, d'information de la demande ;
- Mettre les stratégies d'intervention sur l'habitat existant en lien les études urbaines (Torcy).

3.1.3 OBJECTIF PLEIN EMPLOI DANS LES QPV

Orientation 1 : Favoriser l'accès aux emplois du territoire

Les habitantes et habitants des QPV, faute de réseaux professionnels et victimes de stéréotypes négatifs, sont deux fois plus susceptibles d'être en situation de demande d'emploi à diplôme équivalent que des habitantes et habitants hors QPV de la Communauté Urbaine. Afin d'améliorer l'accès des habitants aux emplois du territoire, l'objectif est de développer les liens entre les quartiers et les entreprises, en incitant à « l'aller-vers » et l'accompagnement des publics.

Objectifs opérationnels :

- Améliorer l'approche en proximité des acteurs et actrices de l'emploi dans les quartiers ;
- Favoriser la découverte des métiers et mettre en relation les publics avec les employeurs et employeuses ;
- Mobiliser les dispositifs emploi – insertion et de formation dans les quartiers ;
- Favoriser le maintien ou le retour en emploi des plus de 50 ans.

Actions à pérenniser, renforcer ou créer :

- Créer du lien entre les entreprises du territoire et les QPV : organisation de forums, permanences de France Travail en QPV ;
- Développer des actions innovantes avec les habitantes, habitants pour aller dans les quartiers mais également faire sortir les habitantes, habitants des QPV pour découvrir les dispositifs existants ;
- Lutter contre les stéréotypes par la découverte des métiers, dès le plus jeune âge, et les actions en direction du public féminin (Industri'elles week) / Hope au féminin) ;
- Développer la culture scientifique et technique ;
- Créer des partenariats avec les entreprises locales pour partager les offres d'emplois et de stages avec les habitantes, habitants ;
- Accompagner la recherche de stages par la mobilisation des bureaux des entreprises créés dans les lycées professionnels et les réseaux d'entreprises ;
- Connaissance et accès aux « jobs d'été », chantiers jeunes ;
- Développer l'immersion facilitée en milieu professionnel (France Travail) ;
- Favoriser l'emploi des habitants en QPV par l'activité économique et la mise en place des clauses d'insertion ;
- Favoriser l'organisation de job dating et de forums dédiés aux séniors ;
- Valoriser les métiers en tension (aide à la personne, restauration, BTP).

Orientation 2 : Accompagner les publics dans la levée des freins à l'emploi

Le diagnostic confirme que l'emploi des femmes est plus faible que celui des hommes (taux d'emploi de 31,3 % contre 45,9 % pour les hommes dans les QPV ²) et que 38 % des jeunes de 18-24 ans sont au chômage, contre 32 % dans le reste de la Communauté Urbaine. Les quartiers accueillent également une population étrangère pour qui l'apprentissage de la langue française est une condition d'insertion. Le diagnostic met enfin en exergue la forte corrélation existant entre le taux de chômage et le taux d'équipement en automobile. Lever les freins à l'emploi et la formation constituent donc une priorité dont les leviers résident diversement dans l'apprentissage des savoir-être au travail, la maîtrise de la langue, la mobilité, les modes de garde des enfants, etc.

Objectifs opérationnels :

- Travailler les pré-requis de l'accès à l'emploi : savoir-être, estime de soi, TIC ;
- Accompagner la maîtrise de la langue française ;
- Travailler sur la mobilité ;
- Avoir une démarche d'accompagnement pour lutter contre la fracture numérique ;
- Renforcer et adapter les solutions de garde d'enfants ;
- Accompagner les jeunes et le public féminin dans leurs démarches d'accès à l'emploi.

Actions à pérenniser, renforcer ou créer :

- Soutenir les actions sur le savoir-être, l'estime de soi et la compréhension des codes de l'entreprise ;

² Cf. Diagnostic du Compas ©, 2023

- Accompagnement aux nouvelles technologies et aux outils numériques ;
- Développer les cours de FLE adaptés au milieu professionnel pour les publics allophones ;
- Travailler sur la mobilité en lien avec la plateforme mobilité (AgIRE) dans les quartiers
- Travailler sur la valorisation des compétences des habitantes, habitants, auprès des entreprises ;
- Renforcer les solutions de garde d'enfants (crèches AVIP, maison d'assistantes maternelles) notamment sur des horaires atypiques ;
- Aider à l'insertion des jeunes : développement des services civiques, aides au BAFA, aides aux permis de conduire ;
- Informer les habitantes et habitants du dispositif « RSA rénové ».

Orientation 3 : Favoriser l'insertion et l'emploi par l'entrepreneuriat

De plus en plus d'habitantes et de jeunes sont engagés dans des démarches d'auto-entrepreneuriat (+ 62 % d'établissements dans les QPV de la CUCM entre 2015 et 2020³). L'auto-entrepreneuriat implique des tâches de gestion administrative, de comptabilité et la mobilisation d'un réseau pour garantir une activité stable. Un accompagnement permettrait de favoriser ces initiatives et garantir la pérennité du projet de ces habitantes et habitants. Une distinction est toutefois à établir entre les personnes qui souhaitent délibérément entreprendre dans un but d'émancipation et celles qui entreprennent par manque de solution alternative. Ces dernières doivent être accompagnées vers l'emploi.

Objectifs opérationnels :

- Accompagner les habitantes, habitants dans la création et la reprise d'activité ;
- Sensibiliser à l'entrepreneuriat sous toutes ses formes.

Actions à pérenniser, renforcer ou créer :

- Travailler sur les compétences de l'entrepreneur / créer des lieux ressources et des espaces dédiés (pôle entrepreneuriat ou pépinière) / favoriser la mise en réseau pour faciliter l'orientation du public ;
- Sensibilisation du jeune public, des femmes à l'entrepreneuriat ;
- Accompagner les habitantes et habitants souhaitant créer une auto-entreprise (action de la BGE) ;
- Mettre à disposition des réseaux professionnels (informer et diffuser le site de techno start-up dans les QPV / informer et rediriger vers la Mission économie de la CUCM) ;
- Améliorer l'information et la sensibilisation autour des métiers de l'artisanat, filière à redynamiser et source d'emploi (en lien avec la courbe des âges des artisans partant en retraite) ;
- Accompagner, selon les territoires, les initiatives innovantes pour développer les Maisons d'assistantes maternelles (MAM) sous forme d'incubateur.

3.1.4 TRANQUILLITE PUBLIQUE

Orientation 1 : Atténuer le sentiment d'insécurité

Lors de la concertation citoyenne, des habitantes et habitants ont demandé une plus grande sécurité dans les quartiers. L'un des leviers réside dans l'appropriation et l'animation des

³ Données Sirene, 2015-2020

espaces publics, en tant qu'espaces partagés pour apaiser la vie sociale et aider à la tranquillité des quartiers. Pour ce faire, la mobilisation plus systématique de l'expertise d'usage des habitantes, habitants dans les projets a été mise en avant comme moyens d'identifier les besoins du quartier en continu. Cela permettra de déterminer les points à traiter afin de favoriser la qualité de vie, la tranquillité publique et donc le vivre-ensemble dans le quartier puis d'ajuster les projets, au plus près des usages qui en seront faits.

Objectifs opérationnels :

- Occuper l'espace public ;
- Travailler sur les espaces extérieurs (vidéo protection, mobilier urbain, signalétique...);
- Mettre en place des actions proactives et interprofessionnelles au service de la prévention et de la sécurité ;
- Mobiliser les habitantes et habitants.

Actions à pérenniser, renforcer ou créer :

- Multiplier les interventions en pieds d'immeubles par les communes pour communiquer sur les services, les actions et les projets dans les QPV ;
- Proposer des animations de dimension festive, ludique, au cœur des QPV (Le Creusot et Torcy) ;
- Organiser des marches exploratoires et réfléchir à un meilleur cadre de vie, dans une temporalité à moyen ou long terme, sur la place des femmes dans l'espace public, la lutte contre les discriminations de manière générale ;
- Mettre en place des réseaux thématiques d'intervention avec tous les professionnels en s'appuyant sur les échanges de représentations et la constitution de réseaux opérationnels ;
- Mobiliser les conseils citoyens et d'habitantes, d'habitants dès les phases d'élaboration de projets pour prendre en compte leur expertise d'usage : co-construction d'actions avec les habitantes, habitants et valorisation de l'image des quartiers ;
- Former les instances citoyennes existantes et reconnues (sur la prise de parole en public, la connaissance des institutions, etc.) ;
- Consacrer des moyens humains à l'accompagnement et l'animation des instances de participation citoyenne ;
- Adopter de nouvelles méthodes de participation citoyenne à destination des jeunes
- Aider les habitantes et habitants à sortir de leur quartier par le biais d'actions se déroulant dans la ville ou à l'extérieur de la ville (cf. axe 1).

Orientation 2 : Sensibiliser pour apaiser et prévenir

Les différents temps de co-construction du projet de contrat ont permis d'identifier des axes de travail en matière de renforcement des liens entre les institutions de police, de justice et la population, de lutte contre le harcèlement et de prévention des conflits.

Objectifs opérationnels :

- Renforcer les liens entre la police, la justice et la population ;
- Prévenir les situations à risque et accompagner la résolution de conflits ;
- Agir pour la sécurité routière et une circulation apaisée ;
- Sensibiliser les publics, les professionnelles et professionnels aux enjeux du harcèlement.

Actions à pérenniser, renforcer ou créer :

- Renouveler les évènements type Prox'RAID ;
- Renforcer les liens entre les médiateurs, médiatrices et les habitantes, habitants ;
- Poursuivre les actions de lutte contre les violences intrafamiliales, en lien avec le CISPD ;
- Perpétuer les rencontres de prévention avec les jeunes identifiés comme « à risque de basculement » ;
- Développer des formations et/ou conférences pour les professionnelles, professionnels et les acteurs locaux, actrices locales (harcèlement, gestion de conflits) ;
- Repérer les conduites à risques en formant les agents et agentes (outil CISPD) ;
- Prévenir les violences de toute nature le plus en amont possible (médiation au sein du QPV) ;
- Développer des espaces de dialogues et de résolution pacifique des conflits (médiation, permanence d'accès aux droits) ;
- Poursuivre les ateliers dispensés par les services municipaux en direction des jeunes et des adultes sur la sécurité routière ;
- Réaliser des diagnostics en marchant avec les habitantes et habitants en vue de procéder à d'éventuelles améliorations à étudier selon les instances concernées ;
- Mener des actions de prévention contre les addictions (lien avec le CLS et l'ASV) ;
- Développer des formations à destination des publics, dans les centres sociaux, en lien avec les établissements scolaires... ;
- Poursuivre les travaux de sensibilisation et d'accompagnement menés par l'Education nationale (programme de lutte contre le harcèlement à l'école pHARe) et le Département dans le cadre scolaire ;
- Développer des actions de sensibilisation (formation 13/18, théâtre forum...).

Orientation 3 : Evaluer et améliorer les actions en faveur de la tranquillité publique

Améliorer les actions en faveur de la tranquillité publique est essentiel pour garantir la sécurité et le bien-être des citoyennes et citoyens. En évaluant les initiatives existantes, telles que la sécurité, les programmes de prévention, les stratégies nationales et départementales puis les efforts de sensibilisation, il est possible d'identifier les domaines nécessitant des améliorations. Ce processus permet non seulement de renforcer la confiance du public dans les autorités mais également de créer des environnements plus sûrs et plus accueillants pour toutes et tous.

Objectifs opérationnels :

- Identifier les besoins en matière de suivi et structurer la récolte d'information, dans l'objectif d'améliorer les connaissances sur la tranquillité publique dans le territoire.

Actions à pérenniser, renforcer ou créer :

- Réfléchir à la mise en place d'un observatoire de la tranquillité publique à l'échelle de l'ensemble des QPV.

3.2. Les moyens et engagements des partenaires mobilisés dans le cadre du contrat Engagements quartiers 2030

Pour mettre en œuvre le contrat Engagements Quartiers 2030, les partenaires signataires s'engagent pour les six années à venir, à mobiliser leurs crédits spécifiques et de droit commun contribuant à la mise en œuvre du contrat.

Les partenaires signataires engagés pour le présent contrat sont :

- l'Etat, le Procureur de la République, l'Education nationale, l'ARS,
- la Communauté Urbaine Creusot Montceau,
- les Communes du Creusot, de Montceau-les-Mines et de Torcy,
- la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- le Département de Saône-et-Loire,
- la CAF,
- France Travail,
- l'OPAC Saône-et-Loire et Habelis,
- La Banque des Territoires.

Les engagements des partenaires sont détaillés en annexe (cf. Annexe n° 9.1).

4 LES PROJETS DE QUARTIERS

Le contrat Engagements Quartiers 2030 met en avant les projets de quartiers comme un élément essentiel de sa politique.

Les cinq QPV du territoire communautaire se trouvent à des stades différents dans la définition de leur projet puis dans la mobilisation des acteurs et actrices.

Leur mise en œuvre pilotée par les villes débiteront en 2025, selon une approche commune, adaptée à la spécificité des quartiers, impliquant :

- Une coordination placée sous la responsabilité des communes, appuyée par la Communauté Urbaine ;
- Un mode de fonctionnement transversal entre les différentes dimensions de la politique de la ville en renforçant notamment les synergies partenariales ;
- Une animation de proximité, adossée à une vision plus globale des enjeux du quartier.

4.1. Construire un projet pour chaque quartier

Objectifs et dynamiques
<ul style="list-style-type: none">• Identifier, mobiliser les acteurs, actrices du territoire pour élaborer et animer le projet• Articuler et développer des actions à conforter, ou à faire évoluer, mais aussi de nouvelles actions à créer sur le périmètre
Réalisations attendues
<ul style="list-style-type: none">• Elaborer et animer un projet de quartier partagé adapté à la réalité des besoins des habitantes, habitants, garants de la mise en œuvre et de l'atteinte des objectifs du contrat Engagements Quartiers 2030• Assurer une participation citoyenne au projet de quartier : associations, acteurs, actrices institutionnels, habitantes, habitants• Favoriser la mise en place d'actions pluri-thématiques, répondant aux orientations du projet de quartier et du contrat• Mobiliser tout type de dispositifs au service du projet
Effets attendus
<ul style="list-style-type: none">• Renforcement de la cohérence des interventions à l'échelle de chaque quartier• Développement d'un projet adapté qui répond aux besoins des habitantes et habitants
Modalités d'animation et de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none">• Confier aux villes le pilotage et l'animation des projets de quartiers• Accompagner et initier des actions émanant des habitantes, habitants• Définir une méthodologie d'évaluation des projets de quartiers• Identifier les partenaires, les dispositifs et financements mobilisables

4.2. Les projets de quartiers au cœur du contrat Engagements Quartiers 2030

Sur la base du diagnostic élaboré par le Compas © et de la connaissance des quartiers par les acteurs, actrices, des thèmes et pistes d'actions se dessinent pour parvenir à mener un projet propre à chaque quartier.

4.1.1 LE TENNIS – LE CREUSOT : « VERS UN QUARTIER ATTRACTIF »



Un quartier à la population précaire, **un turn-over important**, la présence d'une **population mixte**

- ▶ 1 500 habitantes et habitants
- ▶ Le quartier de la CUCM avec le **taux de pauvreté** chez les ménages **le plus important** (46 %)
- ▶ **Plus d'un tiers des ménages** a emménagé il y a **moins de 5 ans** (36%).
- ▶ Part de mixité de la population: 25 %

Des jeunes éloignés de l'emploi et de la formation

- ▶ Indice de jeunesse : 0,8
- ▶ Part des 16-24 ans non-scolarisés sans diplôme : 21 %
- ▶ Jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en étude : 23 %

Une part importante de **personnes seules** (notamment des personnes âgées) et de **familles monoparentales**.

- ▶ Part des familles monoparentales parmi les ménages : 13 %
 - Parmi les familles : 41 %
- ▶ Ménages de 1 personne : 47 %

Un faible taux d'équipement automobile des personnes en recherche d'emploi

- ▶ Taux d'emplois précaires parmi les plus élevé des QPV : 38 %
- ▶ Chômeurs, chômeuses n'ayant pas accès à une voiture : 61 %

Thèmes prioritaires :

- Intégrer la cité du Parc dans le quartier suite à l'évolution du périmètre de la géographie prioritaire ;
- Travailler sur l'attractivité et image du quartier ;
- Accueillir des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants (migrantes, migrants, déplacées, déplacés et lien avec le CTAI) ;
- Lutter contre l'isolement et le sentiment d'insécurité ;
- Cadre de vie et vivre ensemble : inciter les habitantes et habitants à sortir de chez eux et aller-vers ;
- Renforcer la réussite éducative.

Pistes d'actions (à conforter ou à créer) :

- Repositionner le centre social de l'Escale sur l'interconnaissance, l'aller-vers et la lutte contre les discriminations ;
- Développer l'intermédiation locative pour les étudiants internationaux ;
- Travailler sur la politique de peuplement, le développement de l'aide entre générations, parentalité, familles ;
- Mobiliser les habitantes, habitants sur la vie de leur quartier et sur les connaissances réciproques ;
- Créer des lieux de vie, favoriser l'appropriation des espaces de proximité par les habitantes, habitants ;
- Proposer un projet de mobilier urbain favorisant le vivre-ensemble et les rencontres ;
- Travailler sur les cheminements inter-quartiers.

4.1.2 LA MOLETTE – LE CREUSOT : « UNE NOUVELLE IMAGE POUR LA MOLETTE »



Un quartier au turn-over très fort, avec **une population récemment arrivée**

- ▶▶ 1 100 habitantes et habitants (suite au décret du 28 décembre 2023)
- ▶▶ 35 % de taux de pauvreté
- ▶▶ Part des personnes immigrées : 11 %
- ▶▶ Ménages emménagés depuis moins de 5 ans : 40 %

Un **quartier vieillissant** / un besoin d'accompagnement renforcé **des jeunes pour l'insertion professionnelle**

- ▶▶ Part des 16-24 ans non-scolarisés sans diplôme : 9 %
- ▶▶ Jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en étude : 20 %
- ▶▶ Indice de jeunesse : 0,6

Une proportion élevée de ménages d'une personne et une **très forte proportion de familles monoparentales**

- ▶▶ 10 % des ménages sont des familles monoparentales
 - 50 % des familles sont monoparentales
- ▶▶ Ménages de 1 personne : 68 %

Une très **forte proportion de personnes non véhiculées parmi les personnes en recherche d'emploi**

- ▶▶ 26,5 % d'emplois précaires
- ▶▶ Chômeurs, chômeuses n'ayant pas accès à une voiture : 63 %
- ▶▶ Revenus déclarés de 1 093 € en 2020

Thèmes prioritaires :

- Renforcer la cohésion sociale pour notamment diminuer le sentiment d'insécurité ;
- Occuper et s'approprier l'espace public pour améliorer la tranquillité ;
- Adapter les logements aux besoins des personnes vieillissantes ;
- Mettre en œuvre la politique de peuplement en lien avec les travaux de la Conférence Intercommunale du Logement ;
- Intervenir sur le parc d'habitat par des travaux de réhabilitation, d'adaptation des logements ;
- Développer des lieux de vie communs et partagés.

Pistes d'actions (à conforter ou à créer) :

- Retisser le lien social avec un projet mémoire ;
- Donner de la visibilité aux continuités piétonnes ;
- Redynamiser le cœur de quartier par des interventions sur les espaces publics ;
- Inciter les initiatives habitantes d'occupation des espaces pour lutter contre le sentiment d'insécurité ;
- Renforcer la participation citoyenne par un jardin nourricier, intergénérationnel et partagé ;
- Améliorer l'aménagement des espaces publics et leur articulation avec ceux des quartiers voisins.

4.1.3 LA RESIDENCE DU LAC – TORCY : « DE L'ENFANT A LA FAMILLE, L'EMANCIPATION : FIL ROUGE DE LA PARENTALITE »



Un quartier **très familial et jeune**

- ▶ 1 100 habitantes et habitants
- ▶ Moins de 25 ans : 42 %
- ▶ Indice de jeunesse : 1,9
- ▶ Taille moyenne des ménages en augmentation de 3,1 personnes par ménage
- ▶ Taux de pauvreté : 27 %

Une **faible mobilité résidentielle**

- ▶ Ménages emménagés depuis moins de 5 ans : 27 %

Des familles monoparentales, composées **d'adolescents**

- ▶ Part des familles monoparentales parmi les ménages : 14 %
 - Parmi les familles : 24 %
 - Près de la moitié des adolescents vit dans une famille monoparentale (CUCM)

Un quartier avec plus de **personnes en activité**

- ▶ Taux d'activités des hommes : 77 %
- ▶ 56,8 % sont des revenus d'activités
- ▶ Taux d'emplois précaires : 22 %

Thèmes prioritaires :

- L'accompagnement à la parentalité (et à la monoparentalité et des jeunes) ;
- Le public jeune autour de l'accompagnement à l'emploi et la formation (redonner des perspectives) ;
- L'intervention sur l'habitat (lien avec étude urbaine de la CUCM et problématique de gestions de charges et qualité offre de logements) ;
- Le lien nature et sport.

Pistes d'actions (à conforter ou à créer) :

- Développer de actions autour de l'aménagement du lac : chantier insertion, écologie, métiers de l'environnement... ;
- Renforcer le service de médiation pour développer le lien avec les jeunes ;
- Développer l'aller-vers ;
- Augmenter les actions sur le volet santé et emploi ;
- Appuyer le conseil citoyen ;
- Maintenir la Maison des familles comme vecteur de cohésion sociale.

4.1.4 LE BOIS DU VERNE – MONTCEAU-LES-MINES : « CONSOLIDER LES LIENS »



Un fort **taux de pauvreté**, une part importante de la **population arrivée récemment** 1 100 habitantes et habitants

- » Taux de pauvreté : 37 %
- » 1/3 des habitant.es a emménagé depuis moins de 5 ans : 34 %
- » Part de population mixte: 13 %

Le quartier **le plus vieillissant** de la CUCM

- » Un quartier avec plus de personnes âgées que de jeunes
 - Indice de jeunesse : 0,5
 - Ménages de 1 personne : 62 %
- » Un enjeu de lutte contre l'isolement des personnes âgées

Un enjeu **d'accès à la mobilité** comme levier d'accès à l'emploi

- » Taux d'emplois précaires : 28 %
- » Chômeuses et chômeurs n'ayant pas accès à une voiture : 75 %

Des **jeunes** éloignés de l'emploi et de la formation

- » Part des 16-24 ans non-scolarisés sans diplôme : 16 %

Thèmes prioritaires :

- Dépasser le potentiel enclavement ressenti par les habitantes et habitants du quartier (mobilité et aménagement) ;
- Renforcer le lien social et la mobilisation habitante (accompagnement à la parentalité, à la rupture de l'isolement, à l'intergénérationnalité, etc.) ;
- Poursuivre et pérenniser les liens avec les bailleurs sociaux autour de l'enjeu de requalification de l'habitat ;
- Développer l'accès aux services publics.

Pistes d'actions (à conforter ou à créer) :

- Adosser le projet de quartier au projet social de l'EVS : positionner l'EVS comme l'outil principal de développement de projet répondant aux enjeux identifiés dans le contrat d'engagement ;
- Amener les habitantes et habitants à sortir du quartier : centre-ville et autres quartiers ;
- Réhabiliter et requalifier le parc d'habitat social ;
- Accroître le partenariat avec l'Education nationale dans l'optique de favoriser le lien social (ateliers de sensibilisation aux différents enjeux du contrat d'engagement, écologie, santé, etc.) ;
- Développer des actions intergénérationnelles et interfamiliales.

4.1.5 LES RIVES DU PLESSIS – MONTCEAU-LES-MINES : « OUVRIR LES CHAMPS DES POSSIBLES »



Le quartier **le plus important en terme de population**, avec un **cumul de facteurs de fragilité**

- ▶ Le quartier a la population la plus importante : 1 700 habitantes et habitants
- ▶ Un taux de pauvreté parmi les plus hauts des QPV de la CUCM : 41 %
- ▶ Une part importante de personnes immigrées : 25 %
- ▶ Ménages ayant emménagés depuis moins de 5 ans : 40 %

Des **jeunes plutôt bien insérés** dans les parcours scolaires et de formation professionnelle par rapport aux autres QPV

- ▶ Indice de jeunesse : 1
- ▶ Part des 16-24 ans non-scolarisés sans diplôme : 14 %
- ▶ Jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en étude : 15,3 %

Une **part importante de personnes isolées** dont des personnes âgées et des **familles monoparentales**

- ▶ Part des familles monoparentales parmi les ménages : 17 %
 - Parmi les familles : 50 %
- ▶ Ménages de 1 personne : 55 %

Un enjeu fort **d'accompagnement des publics vers des emplois stables** et d'accompagnement à la mobilité des personnes sans emploi

- ▶ Taux d'emplois précaires : 42 %
- ▶ Chômeurs, chômeuses n'ayant pas accès à une voiture : 48 %

Thèmes prioritaires :

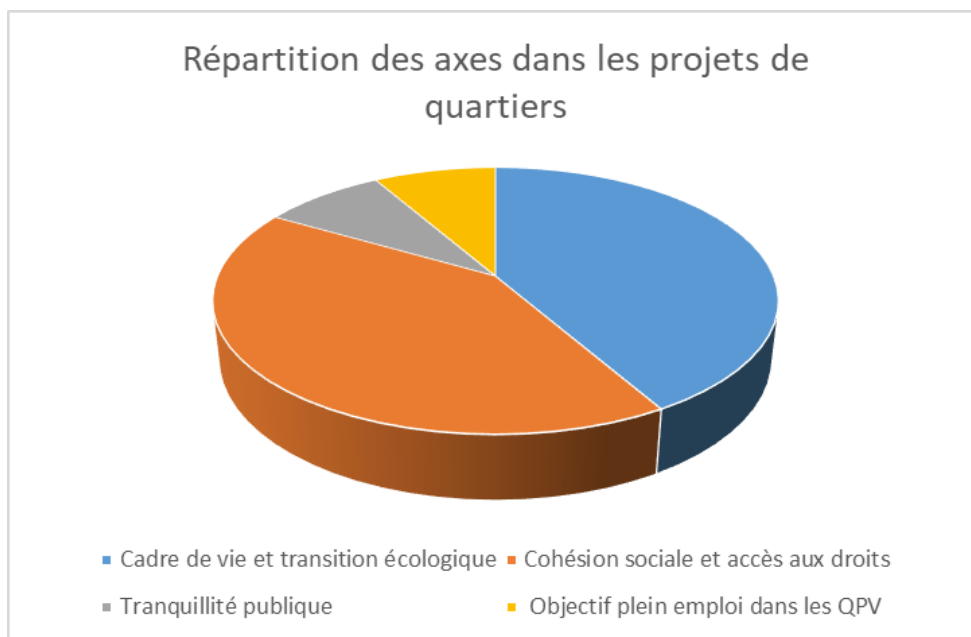
- Travailler à l'évolution de l'image du quartier ;
- Accompagner les transitions (écologique, sociale, professionnelle) ;
- Dépasser les « destins imposés », redonner des perspectives ;
- Faciliter l'accès aux droits ;
- Accompagner les familles monoparentales ;
- Inciter à la pratique sportive et culturelle (notamment chez les jeunes) ;
- Renforcer les mobilités (réelles et symboliques).

Pistes d'action (à conforter ou à créer) :

- Positionner le centre social comme clé de voute du développement local social ;
- Accompagner les usagères et usagers du centre social par des actions récurrentes d'accès aux droits ;
- Mener des actions de sensibilisation en pied d'immeubles (sport, santé, culture, etc.) ;
- Accompagner les habitantes, habitants : insertion, emploi, parentalité, formation, etc. Construire des perspectives désirables et concrètes ;
- Organiser des temps festifs et conviviaux ;
- Travailler sur l'aménagement des espaces publics (entrée du quartier) ;
- Accompagner le tissu associatif.

4.1.6 SYNTHÈSE DES THÈMES PRIORISÉS DES PROJETS DE QUARTIERS ET LES AXES DU CONTRAT D'ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Quartiers	Thèmes prioritaires	Axes afférents
Le Tennis/ Le Creusot	- Améliorer l'attractivité du quartier	Cadre de vie et transition écologique
	- Améliorer le cadre de vie et vivre ensemble : inciter à sortir et aller vers	
	- Accueillir des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants	Cohésion sociale et accès aux droits
	- Renforcer la réussite éducative	
La Molette/ Le Creusot	- Intégrer de la cité du parc suite à la nouvelle géographie prioritaire	
	- Lutter contre l'isolement	
	- Renforcer la cohésion sociale pour diminuer le sentiment d'insécurité	Tranquillité publique
	- Occuper l'espace public pour améliorer la tranquillité	
	- Adapter les logements au vieillissement des habitantes, habitants	Cadre de vie et transition écologique
	- Mettre en œuvre la politique de peuplement en lien avec la Conférence Intercommunale du Logement	
	- Intervenir sur l'habitat	
	- Créer des lieux de vie communs et partagés	Cohésion sociale et accès aux droits
La Résidence du Lac/ Torcy	- Renforcer l'accompagnement à la parentalité (et à la monoparentalité et des jeunes)	Cohésion sociale et accès aux droits
	- Redonner des perspectives au public jeune par l'accompagnement à l'emploi et la formation	Objectif plein emploi dans les QPV
	- Intervenir sur l'habitat (lien avec étude urbaine de la CUCM et problématique de gestions de charges et qualité offre de logements)	Cadre de vie et transition écologique
	- Renforcer le lien nature et sport	
Le Bois du Verne/ Montceau-les-Mines	- Dépasser le potentiel enclavement ressenti par les habitantes, habitants du quartier (mobilité et aménagement)	Cadre de vie et transition écologique
	- Maintenir les liens avec les bailleurs sociaux / enjeu de requalification de l'habitat	
	- Renforcer le lien social et la mobilisation habitante (accompagnement à la parentalité, à la rupture de l'isolement, à l'inter-générationnalité, etc.)	Cohésion sociale et accès aux droits
	- Développer l'accès aux services publics.	
Les Rives du Plessis/ Montceau-les-Mines	- Dépasser les « destins imposés », redonner des perspectives	Cohésion sociale et accès aux droits
	- Favoriser l'accès aux droits	
	- Accompagner les familles monoparentales	
	- Inciter à la pratique sportive et culturelle (notamment chez les jeunes)	
	- Travailler à l'évolution de l'image du quartier	
	- Renforcer les mobilités (réelles et symboliques)	Cadre de vie et transition écologique



5 GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

La gouvernance du contrat Engagements Quartiers 2030 vise à :

- Assurer la coordination, le pilotage et l'évaluation du contrat, avec l'ensemble des partenaires ;
- Prioriser le droit commun sur les quartiers et valider l'affectation des crédits spécifiques ;
- Mobiliser les partenaires et articuler leur politique sectorielle ;
- Favoriser la participation des habitantes et habitants sur la durée du contrat Engagements quartiers 2030.

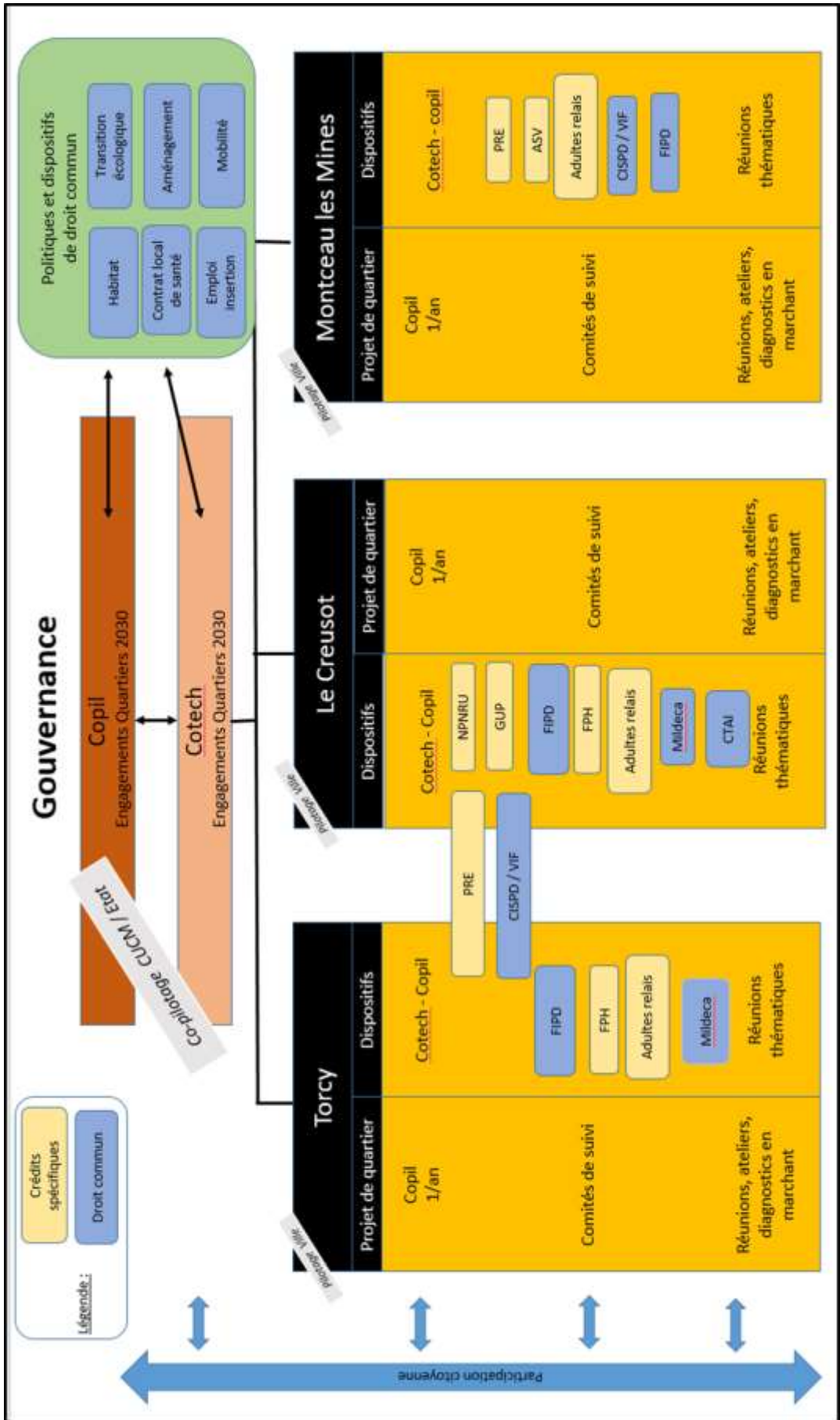
5.1 Une gouvernance et un pilotage du contrat partagés

5.1.1 ROLE DE LA GOUVERNANCE

L'instruction du 4 janvier 2023 relative à la gouvernance des contrats Engagements Quartiers 2030 a confirmé le rôle de l'EPCI dans le pilotage du contrat et réaffirmé l'implication des maires dans son élaboration et sa mise en œuvre dans le respect des compétences respectives.

En cohérence, les principes de structuration de la gouvernance proposent :

- Un co-pilotage du contrat par l'Etat et les collectivités territoriales (Communauté Urbaine et communes) ;
- Un renforcement du rôle des communes dans l'animation et la mise en œuvre des projets de quartiers ;
- Une coordination des politiques et dispositifs spécifiques et de droit commun aux différentes échelles de pilotage du contrat Engagements quartiers 2030.
- Des dispositifs propres à chaque commune pour favoriser la participation citoyenne.



5.1.2 INSTANCES DE PILOTAGE INTERCOMMUNALES

5.1.2.1 LE COMITE DE PILOTAGE INTERCOMMUNAL

Co-présidé par le sous-préfet et le président de la CUCM ou son représentant, il est composé des représentantes et représentants décisionnaires du contrat : Etat, CUCM, villes, signataires du contrat, partenaires du contrat et en particulier les financeurs de l'appel à projets. Les représentantes et représentants des habitantes et habitants sont également associés au comité de pilotage.

Son rôle est de :

- Prendre acte de l'avancement du contrat, de son évaluation,
- Etre garant de la cohérence d'ensemble des orientations et actions mises en œuvre dans le cadre du contrat,
- Valider la programmation annuelle de l'appel à projets,
- Suivre la réalisation des actions prévues dans les conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, établies à l'échelle de chaque commune,
- Arbitrer et valider toute proposition relative à la mise en œuvre du contrat.

Il se réunit au minimum une fois par an.

5.1.2.2 Le comité technique intercommunal

Co-animé par le délégué du préfet et la référente politique de la ville de la CUCM en lien avec les référentes et référents politique de la ville des communes, il réunit des pilotes techniques du contrat, les signataires du contrat, les partenaires du contrat et en particulier les financeurs de l'appel à projets, ainsi que les représentantes et représentants des habitantes et habitants.

Instance opérationnelle du contrat, son rôle est de :

- Suivre l'avancement du contrat, s'assurer de la cohérence d'ensemble et de sa mise en œuvre,
- Permettre une coordination efficiente des différents acteurs et actrices,
- Alerter sur d'éventuelles difficultés de mise en œuvre et être force de proposition dans la recherche de solutions,
- Proposer et valider au niveau technique l'appel à projets (priorités de l'appel à projets, programmation annuelle notamment),
- Partager l'avancement des projets de quartiers,
- Suivre la réalisation des actions prévues dans les conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, établies à l'échelle de chaque commune,
- Permettre l'évaluation du programme telle que définie au présent contrat,
- S'alimenter des bilans des différents dispositifs pour la mise en œuvre du contrat,
- Préparer le comité de pilotage.

Il se réunit au minimum deux fois par an.

5.1.2.3 LE COMITE DE SUIVI LOCAL DU CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Il est composé du délégué du préfet à la politique de la ville, de la DDETS, de la référente politique de la ville de la CUCM, des référentes et référents politique de la ville de chacune des trois communes.

Son rôle est d'assurer un suivi et une coordination régulière du contrat, pouvant réaliser des points d'étapes sur des thèmes spécifiques. Il se réunit autant que nécessaire.

5.1.3 INSTANCES DE PILOTAGE COMMUNALES

Les villes pilotent et coordonnent la mise en œuvre des projets de quartiers. Elles définissent l'organisation qui leur est propre selon les principes suivants :

- Un **comité de pilotage local « Projets de quartiers »**, instance de validation, d'orientation, de la mise en œuvre, de la réalisation, de l'évolution des projets ;
- Un **comité technique local** réunissant les parties prenantes des projets de quartiers ;
- Des instances de travail, **réunions, ateliers, diagnostics en marchant**.

Elles sont animées au sein des communes par les référentes, référents politiques de la ville. La Communauté Urbaine et le délégué du préfet pour la politique de la ville sont associés aux réunions.

Ces instances sont alimentées par le suivi des dispositifs spécifiques de la politique de la ville et de droit commun (cf. schéma Gouvernance, p. 34).

5.1.4 MISSIONS ET MOYENS DES PARTENAIRES

Les missions et moyens de chaque acteur sont définis comme suit :

- L'Etat :
 - Coordonne en lien avec la CUCM et les villes, les dispositifs de la politique de la ville et les politiques de droit commun mises en œuvre selon leurs compétences,
 - Soutient en ingénierie les territoires notamment à travers le centre de ressources politique de la ville,
 - Mobilise ses crédits spécifiques et les politiques de droit commun.
- La Communauté Urbaine Creusot Montceau :
 - Coordonne les instances du contrat Engagements quartiers 2030 en lien avec l'Etat et les villes,
 - Met en œuvre avec l'Etat l'appel à projets et la programmation,
 - Mobilise ses crédits spécifiques et les politiques de droit commun, tels que l'habitat et le renouvellement urbain, l'aménagement des espaces publics, la transition écologique ou encore les transports et mobilités,
 - Anime plus spécifiquement les thématiques habitat et renouvellement urbain, emploi et insertion, le Contrat local de santé,
 - Assure le suivi et l'évaluation, en lien avec l'ensemble des partenaires.
- Les villes du Creusot, Montceau-les-Mines et Torcy :
 - Assurent la mise en œuvre opérationnelle des projets de quartiers en direct sur leurs territoires et des autres dispositifs de la politique de la ville,

- Mobilisent leurs politiques de droit commun et dispositifs dans les domaines de la cohésion et de la prévention : réussite éducative, sport / culture, famille, vivre-ensemble, santé, CISPD, CTAI, Mildeca, FIPD,
 - Participent aux instances, à l'élaboration et l'évaluation du contrat Engagements Quartiers 2030.
- Les partenaires :
 - Définissent leurs modalités d'intervention spécifiques et de droit commun sur les quartiers, selon les engagements stipulés au présent contrat.

5.2 La participation des habitantes et habitants

Les communes définissent les modalités de participation des habitants à la mise en œuvre des projets de quartiers et le suivi des instances du contrat.

5.2.1 LE CREUSOT – ASSOCIATION DES CONSEILS D'HABITANTES ET HABITANTS

Les Conseils d'habitantes et d'habitants du Creusot, instaurés depuis 2001, sont des organes consultatifs de débat sur les grands enjeux et projets de la ville du Creusot.

Composés de trois collèges (habitant, associations locales et élus), pour une durée de trois ans, ils sont divisés en cinq zones géographiques sur la commune⁴.

Chaque conseil est présidé par l'adjoint à la citoyenneté et son conseiller délégué à la démocratie participative. Les participants, au nombre d'une vingtaine par conseil, sont choisis par tirage au sort sur les listes électorales, offrant une représentativité égalitaire. Les personnes de nationalité étrangère qui ne figurent pas sur les listes électorales peuvent également se porter volontaires.

Ces conseils fonctionnent avec :

- Des groupes de travail animés par les services de la commune ;
- Des séances plénières avec des élues et élus. Ils initient divers projets locaux, sont consultés sur des décisions municipales. A leur demande, des formations ou recours à des experts peuvent être organisés afin de les aider dans leur réflexion.

Dans le cadre du contrat Engagements Quartiers 2030, la ville souhaite renforcer ces conseils en favorisant l'expertise partagée et en respectant des principes démocratiques (liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité) et opérationnels (souplesse, indépendance, pluralité, proximité et co-construction).

Ils seront des partenaires à part entière pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat. Un processus participatif sera mis en place pour identifier les besoins et les priorités, définir un plan de participation et adapter la communication et les outils pour une information accessible (ateliers, groupes de discussion, etc.).

⁴ Nord-Est (Marolle / Les Prés / Colonies / Charmille) ; Sud (HLM du Parc / Tennis / Mouillelongue) ; Nord-Ouest (Molette / Riaux / Chaume / Centre-ville) ; Sud-Ouest (Carrières / Groisons / quartier des Vins) ; Sud-Est (Harfleur / Chanliau).

Parallèlement aux conseils d’habitantes et d’habitants, le comité des usagères et usagers du centre social de L’ESCALE, en plus d’être un moyen d’échanges, recueille les avis et les besoins et propose des actions en vue d’animer les QPV.

5.2.2 MONTCEAU-LES-MINES – ASSOCIATION DES COMITES D’USAGERS DU CENTRE SOCIAL « TRAIT D’UNION » ET DU FUTUR COMITE D’USAGERS DE L’ESPACE DE VIE SOCIALE

Afin d’assurer un lien solide avec les publics accueillis et suivis, la nouvelle direction des Solidarités de la ville de Montceau-les-Mines met en place des mécanismes de participation dans chacun de ses pôles et services, en vue d’assurer une cohérence globale.

- La Maison de la parentalité et la crèche Bébé bulle organisent des comités d’usagères et usagers pour recueillir les besoins et attentes des parents.
- La résidence autonomie des Peupliers anime un Conseil de Vie Sociale réglementaire. Instance consultative, ce conseil est un lieu d’échanges et de recueil de la parole des résidentes, résidents, leurs familles, les agentes, agents et le CCAS, propriétaire de l’établissement.
- Des comités d’usagères et usagers sont également mis en place pour suivre les projets des habitantes, habitants, avec des cafés animés par des adultes-relais pour favoriser la convivialité et la prise de parole.

Dans le cadre du contrat d’Engagements, la ville s’appuie tout particulièrement sur le centre social « Le Trait d’union » et l’Espace de vie sociale (EVS) en cours d’élaboration, qui sont au cœur de la politique de la ville. Situés dans les quartiers des Rives du Plessis et du Bois du Verne. Ces deux établissements ont pour objectif de favoriser la participation des habitantes et habitants. Ainsi, les usagères et usagers interviennent dans le cadre du projet social du Trait d’union et de l’EVS, au titre de leur expertise d’usage. Elles et ils contribueront à évaluer l’impact de la politique de la ville sur les quartiers.

5.2.3 TORCY – ASSOCIATION DU CONSEIL CITOYEN ET DU CAFE DES PARENTS DE LA MAISON DES FAMILLES

La ville de Torcy soutient deux instances de participation des habitantes et habitants :

- Le Conseil citoyen
- Le café des parents

5.2.3.1 LE CONSEIL CITOYEN

Le Conseil Citoyen de Torcy est encadré par deux textes : l’article 7 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et le cadre de référence des conseils citoyens publié le 20 juin 2014.

Il a pour missions de participer à l’élaboration du contrat Engagements Quartiers 2030, de porter les initiatives et l’expression des habitantes, habitants, d’évaluer les actions liées au contrat, et de mener des actions à l’échelle du quartier puis de la ville.

Les conseils citoyens sont régis par des principes généraux tels que la liberté, l'égalité, la laïcité, la neutralité.

Le Conseil Citoyen de Torcy se compose de 16 membres répartis en deux collèges (habitantes, habitants et acteurs, actrices locaux dont des associations). Les conseillères et conseillers ont un devoir de réserve sur les dossiers en cours. Ils élisent leurs représentantes, représentants pour les instances à venir (telles que le suivi d'un projet).

Son animation est portée par le directeur de la Maison des familles qui en assure un cadre républicain et laïque. Le Conseil se réunit régulièrement, organise des commissions thématiques et des réunions publiques pour rester en contact avec les habitantes et habitants.

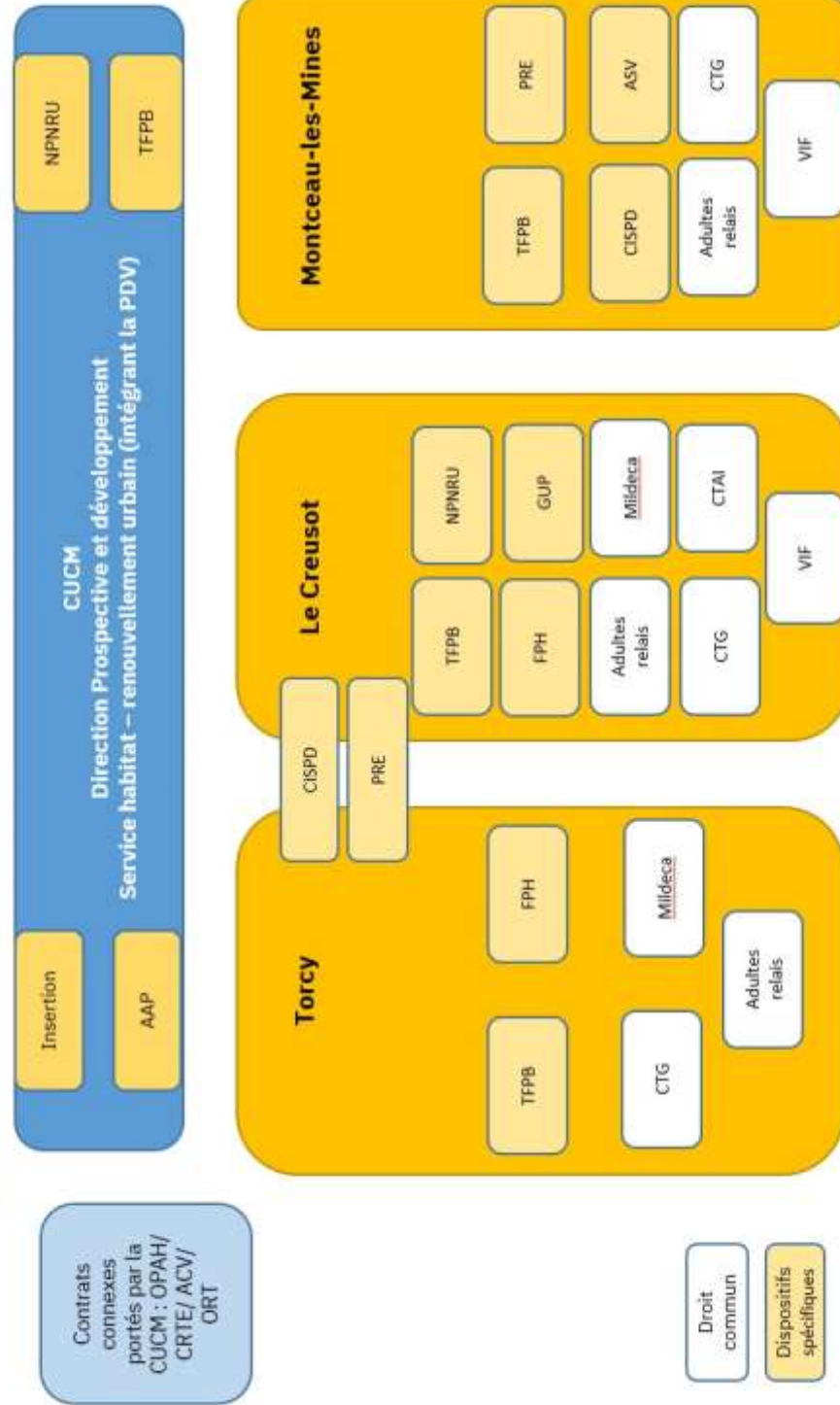
Les moyens de fonctionnement courant du Conseil Citoyen sont mis à disposition par la Maison des Familles de Torcy et peuvent être complétés par des financements publics ou privés, sous certaines conditions.

Le Conseil Citoyen de Torcy joue un rôle important dans la participation citoyenne, la démocratie locale et le développement de la cohésion sociale dans la ville.

5.2.3.2 LE CAFE DES PARENTS

Le café des parents est une rencontre bimensuelle à la Maison des familles, où les habitantes et habitants, principalement des femmes, discutent de différentes problématiques liées à la parentalité. Ces rencontres sont animées par la référente familles et ont évolué en un lieu de démocratie participative ascendante, où les participantes et participants contribuent à la construction de projets sur la parentalité et les loisirs. Quatre femmes ayant fréquenté le café des parents ont rejoint le Conseil Citoyen. Ce groupe peut également servir à actualiser le diagnostic du quartier et définir de nouvelles actions.

Dispositifs existants sur les collectivités



5.3 La conduite des dispositifs politique de la ville intercommunaux

5.3.1 APPEL A PROJETS DU CONTRAT

Co-piloté par la Communauté Urbaine et l'Etat, l'appel à projet vise à attribuer des crédits spécifiques dédiés (Etat, Région, CAF, CUCM) et à mobiliser les moyens de droit commun de chaque partenaire pour les projets portés en faveur des quartiers politique de la ville.

Il est proposé de reconduire la méthode existante avec :

- Un calendrier calé sur l'année civile pour une validation de la programmation financière par les partenaires au premier trimestre de l'année au plus tard,
- Une possibilité de ventilation des budgets par axes pouvant privilégier certaines thématiques,
- Un accompagnement renforcé des associations pour le dépôt des dossiers et l'appropriation des axes du contrat,
- Des conventions pluriannuelles d'objectifs pour inscrire les actions dans la durée par l'Etat et à étudier pour les autres financeurs,
- Une évaluation des actions réalisées en homogénéisant et en améliorant la qualité des bilans à mi-parcours et finaux transmis par les porteuses et porteurs de projets.

5.3.2 CONVENTIONS D'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB)

Les conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont établies par commune, précisant le plan d'actions annuel à réaliser par chaque bailleur social –OPAC de Saône-et-Loire et Habellis– pour chacun des QPV, en contrepartie du bénéfice de l'abattement de la TFPB.

Convié par la CUCM, le comité technique dédié réunit le délégué du préfet, la CUCM, les communes et les bailleurs sociaux.

Il a pour rôle de :

- Suivre la réalisation du plan d'actions de l'année en cours ;
- Proposer des ajustements des actions en cas de nécessité ;
- Partager le bilan des actions réalisées ;
- Etablir les conventions annuelles.

Le référent ou la référente politique de la ville des communes est l'interlocuteur de chaque bailleur, pour la transmission des factures afférentes à chaque action menée sur les QPV.

6 LE SUIVI-EVALUATION DU CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS

La loi Lamy du 21 février 2024 a réaffirmé le rôle de l'évaluation dans la conduite du contrat Engagements Quartiers 2030.

L'objectif est de mesurer les effets de la politique de la ville sur la trajectoire des quartiers en géographie prioritaire, par la mobilisation des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale.

A ce stade, il conviendra de distinguer :

- Le suivi du contrat qui s'appuie sur des indicateurs de réalisation et de résultats ;
- L'évaluation qui mobilise des indicateurs d'impact de la politique menée sur le territoire.

Les deux approches, complémentaires, se combinent pour assurer le suivi-évaluation du contrat Engagements quartiers 2030.

Le dispositif proposé repose ainsi sur deux niveaux de suivi-évaluation.

6.1 Le suivi annuel des actions

Il est l'outil d'analyse en continue des dispositifs et des actions. Il vise à :

- Mesurer la mise en œuvre des objectifs opérationnels du contrat Engagements quartiers 2030, par le suivi des actions mises en place et l'identification des moyens mobilisés ;
- Apprécier le maintien et la reconduction des actions au regard des résultats enregistrés.

Il s'appuie principalement sur des indicateurs de réalisation des actions conduites et de résultats générés pour les publics ciblés (par exemple à partir des bilans d'actions de type programme de réussite éducative).

Le suivi sera formalisé à partir d'une fiche bilan d'action, complétée par la porteuse ou porteur de projet, puis centralisée et exploitée par axes, objectifs et quartiers. Les résultats seront valorisés dans le bilan d'activités annuel communiqué par la Communauté Urbaine à l'Etat, après adoption dans les instances délibératives des villes et de la Communauté Urbaine.

6.2 L'évaluation à mi-parcours et final

L'évaluation a pour objectif de mesurer, à partir de critères et d'indicateurs, l'impact et l'effet des politiques publiques sur les quartiers prioritaires et de ce fait, l'évolution de la situation dans les quartiers.

L'approche sera privilégiée par axes, objectifs et quartiers ou publics cible. Un ciblage sur une thématique phare pourra être retenu en particulier pour visualiser les parcours des publics (santé, logement, emploi / formation...) et permettre une analyse plus fine, révélatrice de pistes d'améliorations.

L'évaluation mobilisera différents types d'informations, indicateurs et approches qualitatives :

- Indicateurs de réalisation et résultats issus du suivi annuel ;
- Indicateurs d'impacts (effets indirects des actions pour les publics ciblés) et d'observation de l'évolution du contexte dans lequel l'action intervient ;
- Constitution et suivi de cohortes d'habitantes et d'habitants. Une analyse « habitantes et habitants » permet de dessiner des parcours : résidentiel, d'emploi ou de formation, scolaire, santé... ;
- Des enquêtes terrain (ex. : micro-trottoirs, entretiens, questionnaires) ;
- Des rencontres invitant une multiplicité de partenaires et d'acteurs, actrices sur les quartiers.

En annexe 9.2, figure une liste d'indicateurs possibles, sur un choix de thématiques limitées.

L'évaluation sera réalisée à mi-parcours, en 2027. À l'issue de l'évaluation, en fonction des résultats observés, une clause de revoyure du document contractuel pourra être activée. Elle permettra le moment venu d'adapter le contrat à la réalité des territoires et aux besoins des habitantes, habitants et d'ajuster les engagements et les réponses des partenaires.

7 TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AAP : Appel à projets
ACV : Action Cœur de Ville
AgIRE : Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi
ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
ARS : Agence Régionale de Santé
ASV : Atelier Santé Ville
AVS : Animation de la Vie Sociale
AVIP : A Vocation d'Insertion Professionnelle
BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
BOP : Budget Opérationnel de Programme (Etat)
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CIA : Convention Intercommunale d'Attribution
CIL : Conférence Intercommunale du Logement
CLS : Contrat Local de Santé
CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
COPIL : Comité de pilotage
COTECH : Comité technique
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPO : Convention Pluriannuelle d'Objectifs
CRTE : Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique
CTAI : Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration
CTG : Convention Territoriale Globale
CUCM : Communauté Urbaine Creusot Montceau
DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
EPCI : Etablissement Public de Coopération intercommunale
EPN : Etablissement Public Numérique
ESS : Economie Sociale et Solidaire
EVS : Espace de Vie Sociale
FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FLE : Français Langues Etrangères
FONJEP : Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire
FPH : Fonds de Participation des Habitants
FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement
GUSP : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
GT : Groupe de Travail
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IRIS (terme de l'INSEE) : Ilots Regroupés pour l'Information Statistique
HLM : Habitat à Loyer Modéré
Mildeca : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives
NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
OPAC : Office Public d'Aménagement et de Construction
ORT : Opération de Revitalisation de Territoire
PDV : Politique de la ville
PLH : Programme local de l'habitat
PLUiH : Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant PLH
PNRU : Programme National de Rénovation Urbaine
PRE : Programme de Réussite Educative
QPV : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville
RPLS : Répertoire du Parc Locatif Social
RSA : Revenu de Solidarité Active
SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Economique
TIC : Technologies de l'Information et de la Communication
TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
URSSAF : Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
VIF : Violences Intrafamiliales

8 LES SIGNATAIRES DU CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

<p>Pour l'Etat, Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire, Yves Séguy</p> 	<p>Pour le tribunal judiciaire de Chalon-sur-Saône, Monsieur le Procureur de la République, Patrice Guigon</p> 	<p>Pour l'Education nationale, Monsieur le Recteur de l'Académie de Bourgogne-Franche-Comté, Pierre N'Gahane</p> 	<p>Pour l'Agence Régionale de Santé, Monsieur le Directeur territorial de Saône-et-Loire, Cédric Laperteaux</p> 
<p>Pour la Communauté Urbaine Creusot Montceau, Monsieur le Président, David Marti</p> 	<p>Pour la commune de Creusot, Monsieur l'Adjoint délégué à la sécurité / prévention, la politique de la ville, la contractualisation, le logement et le suivi des politiques de prévention liées aux conditions de travail des gens, Sébastien Gane</p> 	<p>Pour la commune de Montceau-les-Mines, Madame la Maire, Marie-Claude Jarrot</p> 	<p>Pour la commune de Torcy, Monsieur le Maire, Philippe Pigeau</p> 
<p>Pour la Région Bourgogne-Franche-Comté, Madame la Présidente, Marie-Guite Dufay</p> 	<p>Pour le Département de Saône-et-Loire, Monsieur le Président, André Accary</p> 	<p>Pour la Caisse des allocations familiales de Saône-et-Loire, Madame la Directrice, Cécile Aladame</p> 	<p>Pour France Travail, Monsieur le Directeur territorial, Christophe Gay</p> 
<p>Pour l'OPAC Saône-et-Loire, Monsieur le Président, Lionel Duparay</p> 	<p>Pour l'OPAC Saône-et-Loire, Monsieur le Directeur général par intérim, Matthieu Moncollin</p>	<p>Pour Habellis, Madame la Directrice générale, Béatrice Gaulard</p> 	<p>Pour la Banque des Territoires, Monsieur le Directeur régional, Mathieu Aufauvre</p> 

Délégué à la sécurité/prévention, politique de la ville, contractualisation, logement, suivi des politiques de prévention liées aux conditions de travail des agents

9 ANNEXES

9.1 Les engagements des partenaires signataires

L'ETAT

L'Etat soutient des associations et les projets structurants de la politique de la ville tels que les programmes de réussite éducative (PRE) grâce à des financements pluriannuels (Conventions pluriannuelles d'objectifs ou CPO).

Enfin, les services de l'Etat sont particulièrement vigilants à ce que les projets répondent aux réalités et aux besoins de chaque territoire et de leurs quartiers prioritaires.

Soutien et accompagnement de l'Etat

Les services de l'Etat (DDETS et délégués du Préfet), aidés par le centre de ressources régional de la politique de la ville, coordonnent la politique de la ville à l'échelle départementale et accompagnent les territoires dans la mise en place des dispositifs, dans leur réflexion autour de l'évolution des contrats de ville ainsi que dans leurs démarches d'évaluation.

Mobilisation des politiques de droit commun

Parallèlement à la mobilisation de ses crédits spécifiques politique de la ville, l'Etat mobilise également ses politiques de droit commun sur les quartiers prioritaires. L'articulation des crédits spécifiques et de ce droit commun concourent à réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires.

Ainsi, différents moyens humains et financiers de droit commun sont activés à travers divers dispositifs dans les domaines de la jeunesse, des sports, de la santé, de la culture, de l'emploi, de l'habitat/cadre de vie, de l'égalité femmes-hommes, de la justice ou encore de la prévention de la délinquance.

Ces dispositifs et/ou financements doivent fonctionner de manière croisée pour embrasser l'ensemble des champs de la politique de la ville.

Jeunesse et engagement (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - SDJES)

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> • Service civique • Le portail de la mobilité européenne et internationale • Les colos apprenantes • Le fonds au développement de la vie associative (FDVA) • L'affectation de postes FONJEP en soutien au développement des associations
Favoriser l'expression des jeunes et développer des lieux d'expression citoyenne	
Renforcer l'engagement des jeunes	

Sport (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - SDJES)

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
Promouvoir l'activité physique et sportive comme un élément déterminant, à part entière, de santé et de bien-être, pour toutes et tous, tout au long de la vie.	<ul style="list-style-type: none"> • L'investissement dans les équipements sportifs • Le soutien financier aux associations sportives • L'aide à l'emploi d'éducateurs sportifs • Le Pass'Sport (aide à la pratique sportive de 50 € par enfant)
Veiller à la réduction des inégalités sociales d'accès à la pratique d'activité physique et sportive et au développement de l'offre d'activité physique adaptée.	<ul style="list-style-type: none"> • Le label Maison sport santé • Le guide national des structures sportives accueillant les personnes en situation de handicap • Le dispositif Aisance aquatique, destiné aux enfants de 4 à 6 ans ne sachant pas nager

Education (Education nationale)

Objectifs	Dispositifs et/ou financements spécifiques à la politique de la ville	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
Compenser les inégalités scolaires visées par les populations et les territoires les plus fragiles		<ul style="list-style-type: none"> • OEPRE (ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants) • UPE2A (unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants) • Grandes sections de maternelle, CP/CE1 à effectifs réduits • Scolarisation des moins de 3 ans
Promouvoir la réussite scolaire et l'accès aux études supérieures	Cordées de la réussite - dans le cadre de ce dispositif, une attention particulière est portée aux établissements encordés situés en QPV	A Dispositifs Devoirs faits pour tous les élèves volontaires de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème} Soutien scolaire proposé aux élèves de 6 ^{ème} (PACTE)
Mener des actions de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire		Plateforme de suivi et d'accompagnement des décrocheurs (PSAD)
Développer un accompagnement à la scolarité		CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) - dans le cadre de ce dispositif porté par la CAF, une attention particulière est portée au public QPV
Soutenir la parentalité	Programme de réussite éducative (PRE)	Dispositif Ecole ouverte

Culture (Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté - DRAC)

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
Développer les pratiques culturelles et artistiques des habitantes, habitants	Le déploiement du Pass Culture pour les 15-17 ans contribue à favoriser l'accès à la découverte et à la pratique des activités culturelles et/ou artistiques.
Développer la présence de la création artistique dans les espaces publics	Appel à projet L'Eté culturel
Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers	Appel à projet C'est mon patrimoine

Santé, prévention (Agence régionale de santé – ARS)

L'Agence régionale de santé (ARS) ne dispose pas d'enveloppes financières spécifiques pour la politique de la ville. Les volets "santé" des contrats de ville doivent se référer / sont constitués par les Contrats Locaux de Santé (CLS) englobant naturellement les quartiers prioritaires.

Les actions portées dans le cadre des contrats de villes doivent donc s'appuyer sur les CLS, seuls cadres contractuels permettant une éventuelle mise à disposition d'enveloppe financière ARS. Les animateurs santé, dont le poste est financé pour partie par l'ARS, sont garants de la bonne mise en place des actions définies dans les CLS. Aussi, il est indispensable de s'appuyer sur eux, en amont, dès lors qu'un besoin de déploiement d'actions sur le périmètre définis par le contrat de ville s'en fait sentir.

Le cadre de référence de l'ARS est le Projet Régional de Santé (PRS) 2018 /2028 validé le 1^{er} novembre 2023 pour 5 ans. Parmi les priorités, se situent : la promotion de l'activité physique et d'une bonne nutrition, les préoccupations autour de la santé mentale, le développement des Compétences Psycho-Sociales (CPS) pour les jeunes générations, l'approche systémique d'une seule santé...

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
<p>Améliorer l'accès aux soins de premier recours - Faciliter l'installation des jeunes médecins - Favoriser l'exercice coordonné des professionnels de santé...</p>	<p>L'amélioration d'accès aux soins de 1^{er} recours passe par la promotion de dispositifs d'exercice coordonné que soutient l'ARS (Incitations financières pour penser et mettre en œuvre des ESP (équipe de soins primaires), des MSP (maison de santé pluri professionnelle), des CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé, des groupes d'entraide mutuelle...) et par la vigilance de l'ARS à des dispositifs telle que la Permanence Des Soins Ambulatoires (PDSA), au travail de zonage pour attirer et faciliter l'installation de jeunes médecins...</p> <p>Les Contrats locaux de santé (CLS) représentent / portent aussi les actions à développer, les priorités d'un territoire.</p> <p>Financement dans le cadre de l'élaboration du projet de santé, aide au démarrage (création de la SISA (société interprofessionnelle des soins ambulatoires), temps de coordination d'une durée de 3 mois, prises en charge de certains logiciels informatiques...)</p>
<p>Renforcer les initiatives de prévention : améliorer le dépistage des cancers et des maladies chroniques, développer la promotion de la santé mentale, poursuivre la lutte contre les conduites addictives...</p>	<p>Financements alloués aux opérateurs, opératrices de prévention (Association Addictions France 71, la Sauvegarde 71, la Mutualité Française Bourgogne). Actions de promotion et prévention financées par l'ARS via des CPOM (convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens) avec des opérateurs, opératrices prévention</p> <p>Outils de prévention :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé (RRAPPS), est une instance pilotée par l'ARS et animée par l'IREPS. Il émane d'une volonté au sein de l'ARS, avec l'IREPS, de construire une offre de meilleure qualité et efficiente qui s'appuie sur des programmes probants. Il s'agit de s'assurer que les financements ARS et l'énergie déployés pour porter les politiques de prévention répondent aux besoins et contribuent à améliorer significativement la santé de la population. Le RRAPPS regroupe une communauté des acteurs, actrices en PPS (prévention et promotion de la santé), avec un champ large et des thématiques variées. Il permet de partager des priorités et des outils. 2. L'Atelier Santé Ville (ASV), dispositif qui se situe à la croisée de la politique de la ville et des politiques de santé, pourra apporter son expertise pour définir les problématiques de santé du territoire et contribuer à la réalisation des objectifs du volet santé de la politique de la ville. 3. Le « Pass Santé Jeunes », site web qui est destiné aux jeunes (8-18 ans) et aux adultes qui les accompagnent (enseignants, éducateurs, parents...) dans l'objectif de rendre les jeunes acteurs et actrices de leur santé. 4. Le conseil local de santé mentale (CLSM), plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, la psychiatrie publique, les usagers et les aidants qui a pour objectif de définir des politiques locales et des actions visant à l'amélioration de la santé mentale de la population.

Emploi, insertion professionnelle (Direction départementale emploi, travail et solidarités - DDETS)

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables spécifiques	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
<p>Favoriser le retour à l'emploi des personnes éloignées via un accompagnement renforcé et la levée des freins à l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • DTA QPV • Parrainage • Adultes-relais 	<p>Dispositifs mobilisables pour les publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ACI (atelier chantier d'insertion) • Entreprise d'insertion (EI) • Association intermédiaire (AI) • Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) • Chantiers éducatifs • Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) • Entreprises adaptées (EA) • Entreprise adaptée de travail temporaire (EATT) • CEJ (contrat engagement jeunes) • CEJ-R (contrat engagement jeunes en rupture) • Contrats aidés (PEC-CIE) • Ecole de production • Ecole de la 2^{ème} chance <p>Sources de financement mobilisables par les porteurs de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appel à projet FIE (Fonds d'inclusion à l'emploi) • Appel à projet clauses sociales • Appel à projet parrainage • Appel à projet CEJ-JR : volet accompagnement, mobilité et logement • Appel à projet 100 % inclusion • Contractualisation emploi-insertion (France travail)
<p>Encourager l'entrepreneuriat dans les QPV et le travail indépendant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adultes-relais 	
<p>Mobiliser les entreprises</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Club Les entreprises s'engagent • Plateforme 1 territoire 1 solution

Droits des femmes – Délégué (e) départementale aux droits des femmes

Objectif : impulser une politique volontariste d'égalité entre les femmes et les hommes sur tous les territoires.

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables spécifiques	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
<p>Lutter contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Réseaux VIF • Formation des professionnelles, professionnels au repérage et la prise en charge des VIF (3 par an) • Accueil de Jour pour femmes Victimes de Violences (Chalon-sur-Saône - PEP71) • Lieu d'Accueil d'Ecoute et d'Orientation pour femmes Victimes de Violences (Mâcon - PEP 71) • Accompagnement psychologique des auteurs de VIF (Mâcon - Le Pont) dans le cadre du Centre de prise en charge des Auteurs (CPCA) de Bourgogne • Parcours d'Accompagnement Sortie de la Prostitution (Le Pont)
<p>Soutenir le développement de l'activité économique et la création d'entreprise pour et par les femmes</p>	<p>Action portée par l'association FETE (Femmes Egalité Emploi) "Femmes des QPV et discrimination vers et dans l'emploi"</p>	<p><u>Actions portées par l'association FETE (Femmes Egalité Emploi):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans les SIAE : promotion de l'égalité et la mixité professionnelle et lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail • Accompagnement des entreprises à la négociation des accords relatif à l'égalité professionnelle • Actions auprès des scolaires en faveur de l'orientation pour plus de mixité professionnelle (Carrefour des carrières au féminin, Plan égalité lycées)
<p>Favoriser l'accès aux droits pour les femmes dans les quartiers</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) - Permanences Chalon-sur-Saône, Mâcon, Autun, Le Creusot, Montceau-les-Mines • France Victimes 71 - accompagnement juridique des femmes victimes de violences - Chalon-sur-Saône et Mâcon • EVARS (établissement Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle) = Accès aux droits sexuels et reproductifs, éducation à la sexualité, informations et soutien : <ul style="list-style-type: none"> → Planning Familial 71 à Chalon-sur-Saône → Le Pas Sud Bourgogne / Vie et Liberté à Mâcon

Sécurité, prévention de la délinquance (Direction départementale de la sécurité publique)

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
Prévenir la violence et encourager les nouveaux modes de régulation des conflits	<ul style="list-style-type: none"> FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance) MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives)
Développer une prévention précoce en lien avec les familles et les acteurs, actrices de la prévention et de la délinquance	
Accompagner les victimes et prévenir la récidive	
Favoriser la proximité le rapprochement police/justice et populations	CLSPD ou CISPD (conseil local ou intercommunal de prévention de la délinquance) Prévention spécialisée

Cadre de vie (Direction départementale des territoires - DDT)

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
Inscrire la rénovation urbaine dans la durée	Plan de renouvellement urbain-suivi des conventions NPNRU à La Chanaye (Mâcon) et à Harfleur (Le Creusot)
Accélérer la rénovation des équipements dans les quartiers	Fonds vert : avis technique
	Unité de logement social : attribution d'agrément et de financements pour de nouveaux logements et/ou réhabilitation de logements

Inclusion sociale (Direction départementale emploi, travail et solidarités - DDETS)

Objectifs	Dispositifs et/ou financements mobilisables de droit commun
Prévenir la production de la pauvreté	Pacte local des solidarités
Favoriser l'accès aux droits et l'allers	<ul style="list-style-type: none"> Pacte local des solidarités Budget intégration des étrangers et des primo-arrivants (BOP 104) Aide alimentaire (BOP 304 + AAP + AMI+ DREETS BFC) Points Conseil Budget (BOP 304)
Construire le volet solidaire de la transition écologique	Pacte local des solidarités

Suivi et évaluation de la mobilisation du droit commun

La mobilisation du droit commun est une des finalités des contrats Engagements Quartiers 2030 afin de réduire les inégalités. Il s'agira donc d'évaluer le niveau de mobilisation de ce droit commun.

Ce suivi et cette évaluation passent par la mise en place d'une démarche de coordination des acteurs, actrices de l'Etat afin d'identifier les dispositifs ou financements de droit commun mobilisables et de favoriser leur utilisation au service des projets portés dans le cadre de la politique de la ville. Le niveau de progression de la mobilisation du droit commun sera évalué annuellement.

LA COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU

La Communauté Urbaine mobilise ses moyens de droit commun au profit de la géographie prioritaire, particulièrement à travers la mise en œuvre de quatre politiques : l'habitat et le renouvellement urbain ; l'insertion, l'emploi et le développement économique ; le transport et les mobilités ; la politique de la ville.

Des moyens de droit commun sont également mobilisés sur les volets environnement / développement durable, propreté et aménagement.

LES COMMUNES DU CREUSOT, DE MONTCEAU-LES-MINES ET DE TORCY

Dans le cadre de leurs moyens et services de droit commun, les communes assurent la mise en œuvre opérationnelle de la politique de la ville sur leur territoire et la gestion directe en proximité des quartiers, sur :

- l'axe cohésion sociale et accès aux droits (favoriser la prévention de la santé et l'accès aux soins ; poursuivre le soutien éducatif et développer l'accompagnement des parents ; améliorer l'accès aux dispositifs culturels, sportifs sur leur territoire et favoriser le vivre-ensemble ; consolider l'accès aux droits par une présence renforcée des services de proximité ; favoriser la participation des habitantes, habitants, à la vie des quartiers) en ayant une attention sur les publics jeunes, seniors, sur l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- l'axe tranquillité publique, avec l'occupation de l'espace public, la mise en place d'actions au service de la prévention et de la sécurité, la mobilisation des habitantes et habitants, la prévention de situations à risque, la sensibilisation des publics et des professionnelles, professionnels aux enjeux du harcèlement et des actions en vue de la sécurité routière sont des objectifs que les communes seront également en mesure de poursuivre ou d'instaurer.

LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

La Région est cheffe de file en matière d'aménagement et de développement durable du territoire. Son action doit permettre à chaque territoire de se développer et de s'aménager durablement, afin que chaque habitante et habitant puissent vivre dignement dans son territoire. Dans cet esprit, la Région accompagne les quartiers politique de la ville, aussi bien sur le volet humain qu'urbain. C'est un axe essentiel de la politique de différenciation de la région destinée à soutenir plus, celles et ceux qui ont moins.

Les thématiques prioritaires d'intervention de la Région sont en cohérence avec ses grands enjeux régionaux (compétences, priorités) :

- Favoriser l'accès à la formation, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat ;
- Accroître l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et du parc de logements, par le soutien au développement économique et commercial et par l'accompagnement des actions favorisant la création de lien social ;
- Améliorer les conditions de vie des habitantes, habitants du quartier en accélérant la transition écologique et énergétique par le soutien aux actions de sobriété et d'efficacité énergétique, de développement durable et de protection de l'environnement et en promouvant les actions de santé environnement.

La Région mobilisera prioritairement ses financements de droit commun (économie sociale et solidaire, culture, sport, transition énergétique) et spécifiques (en cohérence avec son plan de mandat) pour soutenir les actions proposées au contrat de ville au regard de ses orientations stratégiques. Elle pourra également mobiliser les fonds européens dans le cadre du PO FEDER – FSE+.

Les modalités d'engagement de la Région sont précisées et déclinées dans ses dispositifs d'intervention.

LE DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Par l'ensemble de ses politiques sociales, le Département s'inscrit pleinement dans les orientations de la politique de la ville tant par ses prestations et dispositifs de droit commun que par son portage et sa participation à des actions collectives et partenariales contribuant au développement local social sur les bassins de vie.

Signataire des contrats de ville sur son périmètre géographique, le Département contribue, aux objectifs de la politique de la ville :

- par ses politiques départementales :

Dans sa mission de chef de file de l'action sociale, le Département met en œuvre des vastes politiques en faveur des habitantes, habitants, depuis la naissance jusqu'au plus grand âge. Il participe aux financements d'actions locales par l'affectation de crédits tels que ceux dédiés au développement social local.

Le Département est notamment chargé de la mission de protection de l'enfance et développe dans ce cadre une mission spécifique de prévention à l'égard des jeunes et des familles tant dans le cadre d'interventions individuelles que collectives. A ce titre, il participe aux différentes instances mises en œuvre pour l'éducation des jeunes (prévention du décrochage, programme de réussite éducative, prévention de la délinquance). Le Département pilote la mission de prévention spécialisée pour laquelle il confirme sa stratégie volontariste en faveur des interventions des éducatrices, éducateurs de rue dans les quartiers relevant du périmètre de la politique de la ville.

Il contribue aussi au financement d'actions en soutien à la parentalité à travers des crédits spécifiques et contribue à la stratégie de prévention des violences intrafamiliales par son plan départemental de lutte contre les VIF.

Au regard de sa mission en faveur des collèves, le Département contribue également à la prise en compte des besoins des pré-adolescents et adolescents en favorisant leur implication dans la vie du Département dans le cadre du Conseil départemental des jeunes.

Par ses politiques en faveur de l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, le Département est partie prenante des enjeux portés par la politique de la ville pour le développement d'actions visant à favoriser l'accès à l'emploi, notamment des jeunes.

- par le Schéma unique des solidarités de Saône et Loire « Solidarités 71 » 2023-2027 :

Le Schéma unique des solidarités pour la Saône et Loire 2023 – 2027 adopté par l'Assemblée départementale du 29 septembre 2023 renouvelle la stratégie de territorialisation de l'action sociale. Le Département met en œuvre une collaboration rapprochée avec les acteurs, actrices locaux, partenaires, habitantes et habitants. Ainsi, à l'appui des Conseils de territoire qu'il pilote, le Département contribue à l'analyse des besoins des habitantes, habitants, à l'identification des problématiques sociales, à la construction de stratégies partenariales et aux financements d'actions locales par l'affectation de crédits tels que ceux dédiés au développement social local. Les huit ambitions du Schéma « Solidarités 71 » visent à répondre aux besoins sociaux de la population :

- Le rôle du Département comme chef de file de l'action sociale et médico-sociale,
- La qualité du lien social, l'accès aux droits, à la citoyenneté, la cohérence du parcours d'accompagnement social,
- La prévention de la perte d'autonomie, la sécurisation du maintien à domicile des personnes dépendantes,
- La qualité de vie dans les établissements et services médico-sociaux,
- L'accès à l'emploi des publics les plus fragiles à travers les mesures d'accompagnement et le soutien aux différents dispositifs,
- La prévention des relations intra familiales et la protection de l'enfance,
- L'action sociale en faveur de l'accès et le maintien dans le logement et de la prévention des expulsions,
- La valorisation des métiers des solidarités pour préparer l'avenir.

Le Département est fortement mobilisé sur les quartiers prioritaires de la ville. Avec les équipes des Territoires d'action sociale qui portent la déclinaison opérationnelle de l'ensemble des missions sociales du Département auprès des publics, les travailleurs médico-sociaux interviennent régulièrement dans le cadre de permanences sociales, de consultations de nourrissons, de visites à domicile, de collaborations partenariales pour des situations individuelles ou dans le cadre d'interventions collectives. Au regard de la présence de ses équipes sur les quartiers, le Département est un acteur reconnu dans la mise en œuvre de la politique de la ville.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Dans le cadre du contrat Engagements Quartiers 2030, la CAF soutient prioritairement des projets qui ont pour objectifs de :

- Favoriser la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, avec une attention particulière aux personnes inscrites dans une démarche d'insertion professionnelle.
- Accompagner des actions de soutien à la parentalité et renforcer la place des parents dans les actions socio-éducatives.
- Contribuer au développement d'activités en famille, et plus particulièrement les loisirs culturels, sportifs ou liés à la protection de l'environnement.
- Développer des offres d'accueil, d'activités innovantes et des outils de prévention favorisant l'insertion et l'autonomie des adolescentes et adolescents.
- Améliorer le cadre de vie en favorisant le pouvoir d'agir des habitantes, habitants et le lien social dans les quartiers prioritaires.

FRANCE TRAVAIL

Dans la continuité du précédent contrat de ville de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, France Travail focalisera son action et son offre de services en direction de publics demandeurs d'emploi « qui en ont le plus besoin » dont les demandeuses et demandeurs d'emploi résidant en QPV, en agissant sur 3 axes :

- **Mobiliser et fédérer les partenaires locaux** autour de l'insertion des publics en mettant en place des actions partagées au profils de ces publics.
- Développer « l'aller vers » :
 - Agir de façon active pour créer avec les partenaires des parcours d'insertion sans couture (AgIRE, CAP Emploi, conseillères et conseillers du Département, SIAE du territoire) et mettre en place des accompagnements vers l'emploi intensifs (Accompagnement global, Contrat d'Engagement Jeune),
 - Animer ponctuellement des prestations ou des événements au plus près des habitantes, habitants en collaboration avec les Régies de territoire et les centres sociaux.
- Accélérer l'insertion en mobilisant les entreprises et les branches professionnelles du territoire :
 - Faire un ciblage volontariste des dispositifs d'insertion vers l'emploi dans ces quartiers avec la promotion auprès des entreprises des mesures et contrats aidés.
 - Proposer aux jeunes des quartiers des accompagnements intensifs et des dispositifs innovants de type parrainage (« Nos quartiers ont du talent » ou autres).
 - Proposer des formations en relation avec les besoins du territoire.
 - Mobiliser les talents et lutter contre les discriminations en proposant aux demandeuses et demandeurs d'emploi des recrutements avec évaluations notamment par la Méthode de Recrutement par Simulation ou des job-datings innovants (type Stade vers l'emploi).
 - Mobiliser les entreprises des réseaux partenaires (branches professionnelles, fédérations, Club « Les entreprises s'engagent », etc.) pour permettre à des demandeurs d'emploi de faire des journées de découverte et d'immersion.

L'OPAC SAONE-ET-LOIRE

Gestionnaire d'un parc locatif de 10 071 logements sur le territoire de la CUCM (et notamment dans les QPV du Tennis, de la Molette, de la Résidence du Lac, du Plessis et du Bois du Verne), l'OPAC Saône-et-Loire loge 18% des ménages du territoire.

Partenaire privilégié pour accompagner la politique habitat du territoire, l'OPAC Saône-et-Loire déploiera sa stratégie d'intervention sociale à travers trois axes principaux, en lien avec les partenaires locaux :

Contribuer à la prévention des fragilités et aux démarches d'« aller-vers » les habitantes, habitants

- **Maintenir l'accessibilité économique de notre offre d'habitat** : offre d'habitat social, 200 rénovations thermiques / an (stratégie départementale à décliner par territoire en fonction des besoins identifiés)
- **Détecter les fragilités et accompagner les locataires en difficulté** : 4 Conseillers en Economie Sociales et Familiale ESF dédiées à l'accompagnement des locataires sur le territoire, participation aux CUD du territoire, 200 ménages locataires accompagnés / an

- **Prévenir les expulsions locatives** : 8 mesures Accompagnement Vers et Dans de Logement dédiés sur le territoire, accès au Fonds d'aide au Maintien dans le Logement de l'OPAC Saône-et-Loire pour les locataires du territoire non éligibles au FSL, saisine et participation aux CCAPEX du territoire
- **Prévenir la perte d'autonomie, par le biais d'un bouquet de services dédié aux locataires âgés (programme OPACARE)** : télémedecine assistée, salle Snoezelen, casque virtuel Médimoov accessibles dans nos résidences autonomie du Creusot ; adaptation des logements au vieillissement et au handicap en faveur du maintien à domicile de nos locataires en place à hauteur de 300 logements / an (stratégie départementale à décliner par territoire en fonction des besoins identifiés)
- Maintenir notre proximité avec les locataires et assurer la tranquillité résidentielle en lien avec les services de médiation et de sécurité : 2 agences, 4 bureaux locaux, 36 agents de proximité et 2 chargés de tranquillité résidentielle sur le territoire

Contribuer à l'attractivité et à l'adaptation de l'habitat par des actions patrimoniales et le développement de nouveaux services dans un objectif d'inclusion et de mixité sociale

- Adapter nos logements à la perte d'autonomie
- Améliorer notre relation client grâce aux services numériques, et en lien avec les services d'accompagnement numérique sur le territoire : accès à l'appli locataire OPAC, dématérialisation des avis d'échéance, accueil en bureau local pour les personnes non équipées
- Transformer et ajuster l'offre locative dans les QPV, en assurant son renouvellement par une offre à taille humaine en cohérence avec les besoins actuels de la population : 200 réhabilitations, 150 constructions neuves et 100 transformations de grands quartiers / an (stratégie départementale à décliner par territoire en fonction des besoins identifiés)
- **Développer nos partenariats au profit des « publics prioritaires », intégrant des enjeux de mixité** : maintenance du « SAS Ukraine » du Creusot (accueil des ménages fuyant la guerre en Ukraine), actions d'accès au logement dans notre parc avec accompagnement selon les villes souhaitées par les ménages, participation aux réseaux VIF et mise à disposition de logements pour l'hébergement d'urgence des VIF du territoire
- **Développer une nouvelle offre et de nouvelles compétences** : gestion de 4 résidences autonomie et résidences seniors avec personnel dédié, 1 résidence étudiante, 2 FJT sur le territoire et d'autres projets en fonction des besoins (accompagnement des collectivités et des porteurs de projet)

Contribuer à des initiatives participatives favorisant le « pouvoir d'agir » des habitantes, habitants et le lien social

- **Faire participer nos locataires à l'amélioration de leur cadre de vie** : concertation des locataires et de leurs représentants dans les projets portés par l'Office
- Contribuer à l'émancipation de nos locataires et les accompagner dans le montage de projets solidaires : 2 chargés de développement social local sur le territoire
- **Soutenir les associations d'insertion et de solidarité** : prestations confiées aux structures d'insertion par l'activité économique et structures handicap du territoire ; reversement de fonds aux associations locales dans le cadre de l'accompagnement de nos locataires par PAPERNEST
- Contribuer au dynamisme économique du territoire (à travers nos emplois directs et indirects, et notamment nos clauses d'insertion) : 36 000 heures (soit l'équivalent de 20

ETP) / an sur le territoire, par le biais de nos clauses sociales ; partenariat avec AGIRE pour le suivi des clauses

- **Contribuer à la préservation de l'environnement et encourager nos locataires dans cette démarche** : 2 véhicules de service électriques sur le territoire, 3 jardins partagés pour nos locataires, forfait mobilité durable pour nos collaborateurs, intégration de clauses environnementales dans notre commande publique

L'OPAC Saône-et-Loire s'engage dans le cadre de l'exonération TFPB à mettre en œuvre un plan d'actions partagé avec les partenaires, qui sera défini dans le cadre de la charte « qualité de service ».

HABELLIS

Propriétaire de 1 722 logements sur la CUCM, Habellis prévoit, pour la période 2024/2030 sur le territoire :

- La vente HLM de 50 logements,
- La démolition de 80 logements,
- La réhabilitation de 397 logements,
- Et la construction neuve de 124 logements.

Sous l'impulsion d'Action Logement, actionnaire majoritaire, Habellis a initié un vaste plan de décarbonation de ses activités comprenant notamment une accélération de la rénovation de son parc.

Les objectifs sont ambitieux :

- Eradication des étiquettes F et G avec ordres de services en 2023,
- 100 % des logements du parc a minima à étiquette C en 2030,
- Atteinte dès 2023, du niveau Bâtiment basse consommation (BBC) Rénovation (étiquette B) pour 33 % des réhabilitations.

Outre les démolitions, la majorité du parc le plus énergivore sera traité en réhabilitation. Les investissements sont conséquents, à hauteur de 45 K€ par logement.

Depuis le dépôt de notre convention d'utilité sociale (CUS) en 2021, nous avons traité 848 logements classés F et G et 273 logements seront traités en 2024.

Habellis s'engage ainsi dans l'éco-réhabilitation de 134 logements situés dans le quartier des Rives du Plessis à Montceau-les-Mines, rues Coty et de la Résistance.

Un travail important sera réalisé sur les façades ainsi que sur la résidentialisation de cet ensemble afin de permettre une requalification globale et structurante du quartier.

En outre, Habellis s'engage, par le biais de l'abattement de la TFPB à mettre en œuvre des actions au sein des quartiers prioritaires de Montceau-les-Mines (Le Bois du Verne et Les Rives du Plessis), lesquelles auront préalablement été envisagées avec la ville, la CUCM et l'Etat.

LA BANQUE DES TERRITOIRES

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la **transformation écologique** et la **cohésion sociale et territoriale**, en vue :

- **d'accélérer le verdissement des quartiers** : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux

de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc.) ;

- **de favoriser l'investissement** dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitantes, habitants ;
- **de soutenir l'entrepreneuriat** via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance.

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de **crédits d'ingénierie** pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de **fonds propres pour investir** dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de **prêts de long terme** pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

9.2 Suivi – évaluation du contrat Engagements Quartiers 2030 : Proposition d'indicateurs par axe et pour certains objectifs opérationnels

Axe 1 : Cohésion sociale et accès aux droits

- **Orientation : Poursuivre le soutien éducatif et développer l'accompagnement des jeunes**

- Question : est-ce que les jeunes bénéficiant de dispositifs d'aide aux devoirs (commune, établissements scolaires et Dojo solidaire) progressent et obtiennent de meilleurs résultats scolaires (élèves et collégiennes, collégiens) ?

Indicateurs quantitatifs :

- > Diversité et nombre d'actions d'accompagnement à la scolarité mises en place (CLAS, vacances apprenantes, PRE...)
- > Publics touchés (enfants, jeunes, élèves allophones) bénéficiant des actions
- > Implication des parents dont part des pères dans les dispositifs d'aide au devoir : nombre de parents fréquentant les réunions (communes, établissements scolaires)
- > Pourcentage d'élèves en retard à l'entrée en 6^{ème} (taux de redoublements, résultats de l'évaluation nationale en début de 6^{ème} et de 4^{ème})

Indicateurs qualitatifs : appréciation des progressions constatées :

- > Questionnaires auprès des encadrantes, encadrants, des élèves et des professeurs (questionnaire à élaborer et uniformiser par le comité de suivi du contrat Engagements)
- > Communication anonymisée des résultats scolaires

- Questions : est-ce que les communes et les associations développant des actions dans le QPV et en dehors du QPV pour les jeunes des QPV, permettent de mieux les accompagner vers les activités de loisirs leur permettant notamment de s'ouvrir sur le monde et de développer leur curiosité et leur esprit critique ?

En quoi les actions de lutte contre le décrochage scolaire permettent-elles de « raccrocher » les jeunes ?

Comment les actions destinées aux jeunes permettent de les inciter à suivre une formation ou des études supérieures ?

Indicateurs quantitatifs :

- > Nombre et nature des activités jeunesse menées sur les QPV (communes et associations)
- > Nombre, sexe, tranches d'âges des participants.es
- > Taux de réussite au brevet des collèges et au baccalauréat
- > Nombre de jeunes en études supérieures ou en formation
- > Nombre de jeunes orientés vers des filières professionnelles

Indicateurs qualitatifs :

- > Suivi des parcours de jeunes habitantes, habitants des QPV

- **Orientation : Favoriser la prévention de la santé et l'accès aux soins**

- Question : Dans quelle mesure les actions menées permettent-elles de favoriser le bien-être des populations, sous-jacent aux questions de santé, et de réduire les conduites à risque ?

Indicateurs quantitatifs :

- > Nombre et nature des actions développées en direction des différents publics (jeunes, familles, personnes âgées)
- > Participantes et participants aux différentes actions repérées
- > Nombre de professionnelles, professionnels (travailleuses sociales, travailleurs sociaux) accompagnés et formés au repérage et orientations des personnes en souffrance ou présentant des maladies mentales
- > Nombre de professionnelles et professionnels de santé
- > Nombre de consultations

Indicateur qualitatif :

- > Approche d'un groupe-témoin : suivi d'un groupe de participantes et participants selon une méthodologie à définir en comité de suivi du contrat.

- **Orientation : Améliorer l'accès aux dispositifs culturels et sportifs du territoire et favoriser le vivre-ensemble**

- Question : l'amélioration de l'accès aux actions sportives et culturelles a-t-elle permis de développer le vivre-ensemble ? (communes, clubs de sport, associations)

Indicateurs quantitatifs :

- > Nombre d'actions en pieds d'immeuble dont actions d'initiative citoyenne

- > Nombre de participantes et participants habitant les QPV à des actions sport ou culture menées par les communes
- > Nombre d'achats de licences sportives et d'adhésion à des associations culturelles ou projets culturels, type école du spectateur
- > Rayonnement des événements festifs dans les quartiers

Indicateurs qualitatifs :

- > Appréciation par les habitantes et habitants (positive, négative)

Axe 2 : Cadre de vie et transition écologique

- **Orientation : Améliorer la qualité de l'habitat et mettre en œuvre les politiques de peuplement**

- Questions : en quoi les interventions sur les patrimoines privé et social permettent d'améliorer la qualité des logements et leur attractivité ? Quel impact de la politique intercommunale d'attribution de logements sociaux sur la mixité sociale ? (Habitat, CUCM, bailleurs sociaux)

Indicateurs quantitatifs :

- > Nombre de logements sociaux et des logements réhabilités
- > Nombre de logements privés rénovés dans le cadre de l'OPAH (ciblage QPV)
- > Nombre de logements sociaux adaptés au vieillissement de la population
- > Diagnostic de performance énergétique des logements sociaux
- > Part de l'abattement TFPB consacré au sur-entretien
- > Approche de la mixité sociale dans les quartiers :
 - Pauvreté et niveau de vie : écart de niveau de vie entre les 50% les plus pauvres dans les QPV et les 50 % les plus pauvres hors QPV (CUCM)
 - Equilibre démographique : évolution du nombre d'habitants, part des femmes dans la population, indice jeunesse, part des familles monoparentales et âge des enfants des familles monoparentales, population selon l'origine
 - Isolement des ménages : personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules

Indicateur qualitatif :

- > Convention Intercommunale d'Attribution : bilan de la CIA une fois l'entrée en vigueur du document (25 % minimum des attributions hors QPV aux ménages du premier quartile (les plus pauvres) et 50 % des attributions en QPV aux ménages hors du premier quartile)

- **Orientation: Favoriser la mobilité des habitantes et habitants**

- Question : en quoi les actions mobilité ont-elles amélioré les déplacements des personnes vivant en QPV et leur accès à l'emploi, à la santé, etc. ?

Indicateurs quantitatifs :

- > Nombre d'activités mise en place pour le développement des mobilités actives (sensibilisation, communication) et l'apprentissage du code de la route
- > Nombre d'utilisatrices et utilisateurs des QPV de la plateforme mobilité (AgIRE)
- > Nombre de descentes et montées aux arrêts marqués par les bus en QPV en semaine et en week-end (CUCM)
- > Evolution de la part des demandeuses et demandeurs d'emploi sans voiture
- > Nombre de diagnostic en marchant liés à la sécurité routière

Indicateurs qualitatifs :

> Développement d'aménagements liés à la sécurité routière et au stationnement des vélos suite à des diagnostics en marchant d'habitantes et d'habitants

Axe 3 : Objectif plein emploi dans les QPV

- **Orientation : Favoriser l'insertion et l'emploi par l'auto-entrepreneuriat**

- Question : En quoi les QPV sont-ils un berceau de développement d'auto-entreprises ? En quoi ces auto-entreprises permettent-elles de subvenir aux besoins de leurs créateurs.rices ? (CUCM et auto-entrepreneurs.euses)

Indicateurs quantitatifs :

- > Nombre d'entreprises et d'auto-entreprises créées sur les QPV
- > Taux de chômage sur les QPV (France Travail)
- > Taux de réussite et d'échec – durée de vie de l'auto-entreprise
- > Nombre d'actions de conseil et d'accompagnement à l'auto-entrepreneuriat

Indicateurs qualitatifs :

- > Quel type d'aides reçues pour la création d'une auto-entreprise (financière, conseils et formations) ?
- > Quelle satisfaction ? Est-ce que l'auto-entreprise permet de subvenir aux besoins financiers des personnes et donc ne pas chercher un autre travail ? Quels sont les avantages d'une auto-entreprise (horaires choisis, garde des enfants, promotion d'un talent...) ?
- > Quels inconvénients (pérennité de l'activité, temps complets, revenus incertains...) ?

- **Orientation : Accompagner les publics dans la levée des freins à l'emploi**

- Questions : Est-ce que les femmes accèdent plus facilement et de façon plus durable à un emploi par l'application de dispositifs devant lutter contre les freins d'accès à l'emploi ? Est-ce que les formations, actions de lutte contre les stéréotypes permettent aux habitants.es vivant dans les QPV d'accéder de façon pérenne à l'emploi (soit en CDI) ?
Est-ce que les communes et les associations développant des actions dans le QPV et en dehors du QPV pour les jeunes des QPV, permettent de mieux les accompagner vers l'accès aux stages et un premier emploi ?

Indicateurs quantitatifs :

- > Nombre de places et de modes de garde pour les habitantes et habitants des QPV, incluant les gardes à des horaires décalés (communes)
- > Taux d'emplois précaires chez les femmes (p. 115 diagnostic du Compas : est considéré comme *contrat précaire* les contrats à durée déterminée, les contrats d'intérim, les emplois aidés, l'apprentissage et les stages rémunérés. La part des salariées, salariés en contrat précaire donne une indication de la stabilité d'accès à l'emploi de la population salariée résidant sur le territoire) et taux d'actives à temps partiel
- > Clauses d'insertion : tremplin pour embauche pérenne ? Statistiques ? (AgIRE)
- > Part et nombre de sorties positives (accès aux stages, job d'été)

Indicateurs qualitatifs :

- > France Travail : types, durée d'emplois, profils, etc.
- > Entreprises du territoire : embauche de personnes des QPV. Durée.
- > Suivi des parcours de jeunes habitantes et habitants des QPV

réaction à chaud via questionnaire et à froid, après plusieurs mois ou plusieurs années si possible : est-ce que les activités, les actions mises en place par la collectivité pour la recherche d'un stage, d'un travail a été bénéfique ? Lieu et durée du stage ? Type de travail ?

CDD ? CDI ? Démarches d'insertion autres ? Inscription à FT, MiLo, etc.

Parcours universitaire ? Où ?

En quoi les actions communales ont été aidantes ?

- ✓ Aide méthodologique
- ✓ Mise en réseau (entreprises, structures d'insertion)
- ✓ Confiance en soi développée ? Si oui, comment ? Pourquoi ?

Axe 4 : Tranquillité publique

- **Orientation : Atténuer le sentiment d'insécurité**

- Questions : Quel est l'impact des actions mises en place pour atténuer ce sentiment ? Est-ce que le sentiment d'insécurité est moins important dans les QPV après que des actions (types d'actions ?) aient été déployées ?

Quelles actions mises en place ? Quelle appropriation de l'espace public ?

Indicateurs quantitatifs :

- > Type et nombre d'aménagements urbains mis en œuvre dans les QPV (bailleurs, CUCM)
- > Nombre d'animations sur les QPV
- > Nombre de marches et nombre de présentes, présents
- > Nombre d'actions ? De participantes et participants ?

Indicateurs qualitatifs :

- > Sondage des habitants et habitantes par les médiatrices, médiateurs, travailleuses sociales, travailleurs sociaux des villes sur le sentiment d'insécurité et son involution ou son évolution ?
- > Types d'actions ?
- > Quelle communication à l'égard des habitantes et habitants ?
- > Comment des groupes d'habitantes, habitants se font le relais d'autres sur le sentiment d'insécurité ?

- **Orientation : sensibiliser pour apaiser et prévenir**

- Questions : Dans quelle mesure les actions pour la sécurité routière et la circulation apaisée permettent de sensibiliser les habitants.es et de prévenir les accidents ?

En quoi les formations et dispositifs mis en place pour sensibiliser les professionnelles, professionnelles et les publics permettent d'en réduire les situations ?

Indicateurs quantitatifs :

- > Nombre d'actions liées à la sécurité routière (aménagements, formations) ?
- > Nombre de participantes, participants à des formations liées à la sécurité routière (écoles, autres)
- > Nombre d'actions, de formations mises en place à destination des professionnelles, professionnels et également des publics (enfants, adolescents, adolescentes) et nombre de participantes et participants
- > Nombre de cas de harcèlements scolaires

Indicateur qualitatif :

> Groupe-témoin d'une quinzaine de personnes issues des QPV, de tranches d'âges, de sexes, d'origines différents. Réunion ce groupe une fois par trimestre ou par semestre tout au long du contrat d'Engagements. Quelle est le bilan du sentiment d'insécurité ? Progression ? Est-ce que les actions mises en place dans le cadre de l'axe 4 sont positives ? (Discuter la viabilité de ce type de groupe avec le comité de suivi du contrat. A mettre en place avec les médiatrices, médiateurs des communes, les ADSL, les adultes-relais et à animer par les communes.)